

RAPPORT ANNUEL 2009



SOMMAIRE

Profil du Groupe.....	3
Message du Président du Directoire.....	4
Administration, Direction et Contrôle.....	5
Panorama général	6
Rapport de gestion.....	9
Rapport du Conseil de Surveillance	20
Rapport sur le Contrôle interne et le Gouvernement d'entreprise	21
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du code du commerce	25
Groupe MGI COUTIER	
Bilan consolidé.....	26
Compte de résultat consolidé	28
Tableau de trésorerie consolidé	30
Variation des capitaux propres consolidés	31
Annexe aux comptes consolidés.....	32
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	47
MGI COUTIER	
Bilan Comptes sociaux.....	48
Compte de résultat	50
Annexe aux comptes sociaux.....	51
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	57
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	58
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	60
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés	63
Texte des résolutions proposées.....	64

PROFIL DU GROUPE

Le Groupe MGI COUTIER est un équipementier automobile indépendant intervenant dans deux grandes familles de produits : le transfert de fluides et les mécanismes.

Présent industriellement dans douze pays couvrant cinq continents, avec 22 sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 4 135 collaborateurs.

Le Groupe MGI COUTIER conçoit, fabrique et vend des composants, sous-ensembles ou fonctions complètes.

Afin de mieux anticiper et servir plus efficacement les besoins de ses clients, il est organisé autour de six Divisions dont cinq Divisions Produits :

- ✓ ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE
- ✓ ALIMENTATION CARBURANT
- ✓ MÉCATRONIC
- ✓ MOTEUR
- ✓ SYSTÈMES DE FERMETURE

et une Division dédiée aux activités deuxième monte.

Huit Directions Fonctionnelles assurent la cohérence des stratégies, des organisations et des systèmes sur l'ensemble du Groupe ainsi que l'optimisation des ressources entre les entités opérationnelles.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Madame, Monsieur

MGI COUTIER a fait mieux que se relever de la crise traversée en 2008. En moins de douze mois, nous avons pu non seulement effacer les pertes affichées l'année dernière mais également réaliser le meilleur résultat net consolidé part du Groupe des dix dernières années.

Ce rétablissement s'est fait sans hypothéquer l'avenir. Notre portefeuille de nouveaux produits a rarement été aussi prometteur. Il nous permet d'accéder par la grande porte à de nouveaux clients ou de développer notre niveau d'activité avec des constructeurs plus historiques.

Les grandes décisions que j'ai prises depuis 1998 portent donc leurs fruits. Les années à venir vont montrer la pertinence des choix que nous avons faits et notamment en termes de mondialisation, spécialisation par famille de produits, maîtrise des composants-clés, expertise multimétiers, transparence de notre organisation et système d'information unique.

Au-delà de la rentabilité et de la dynamique interne du groupe, nous affichons sur l'exercice 2009 le plus faible niveau d'endettement financier depuis au moins quinze ans. Nous avons donc désormais les moyens financiers pour réaliser nos ambitions. Une partie de ces ressources sera utilisée pour réaliser des opérations de croissance externe afin d'accélérer notre leadership sur certaines familles de produits ou sur certaines zones géographiques.

Comme toutes les sociétés qui ont vécu des moments difficiles, je crois que nous sommes beaucoup plus forts et lucides qu'avant. La crise n'est pas terminée en Europe mais nous sommes résolument optimistes par rapport à d'autres marchés qui sont en train de s'envoler. Notre secteur d'activité conserve un potentiel de croissance considérable sur le long terme.

André COUTIER
Président du Directoire

Conseil de Surveillance

Monsieur Roger COUTIER Président
Monsieur Paul DEGUERRY Vice-Président
Monsieur Bertrand MILLET
Monsieur Jean-Claude SEVE
COUTIER JUNIOR
représentée par Madame Geneviève COUTIER

Directoire

Monsieur André COUTIER Président
Monsieur Mathieu COUTIER
Monsieur Henri TABORIN Vice-Président
Monsieur Jean-Louis THOMASSET Vice-Président

Equipe de Direction

Monsieur Jacques CENAC
Monsieur Alain COYAUD
Monsieur Frédéric DAGAULT
Monsieur Maxime DELORME
Monsieur Christian GIGOT
Monsieur Alain GIROUX
Monsieur Philippe JEAN
Monsieur David LETELLIER
Monsieur Philippe MAO
Monsieur Frédéric MARIER
Monsieur Jean-François VILLANEAU

Commissaires aux Comptes

Titulaires :

- ✓ ORFIS BAKER TILLY SA
Monsieur Michel CHAMPETIER
149, Bd Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l’A.G.O. du 23 juin 2006
- ✓ MAZARS SA
Monsieur Alain CHAVANCE
Le Premium – 131, Bd Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex
Nommé à l’A.G.O. du 23 juin 2006

Suppléants :

- ✓ Monsieur Jean-Louis FLECHE
149, Bd Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l’A.G.O. du 23 juin 2006
- ✓ Monsieur Max DUMOULIN
Le Premium – 131, Bd Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex
Nommé à l’A.G.O. du 23 juin 2006

Responsable de l’information

Monsieur André COUTIER - Tél. : 04 50 56 98 98

PANORAMA GÉNÉRAL

Etre un équipementier automobile et poids lourd proposant des produits performants, innovants et respectueux de l'environnement

Un métier « Équipementier » : Deux domaines d'expertise

En relation directe avec les constructeurs automobiles et poids lourds, le Groupe MGI COUTIER développe et offre un savoir-faire reconnu dans deux domaines d'expertise :

Le Transfert de fluides

Air moteur			Vapeurs d'huile
Carburants			Liquide lave-glace
Urée			Air régulation T°
Additifs			Autres fluides

Les Mécanismes

Serrures & Gâches			Arrêts de porte
Poignées			Charnières
Pédaliers			Trappes à carburant
Mécanismes de siège			Sous-capot

Les activités « Transfert de fluides » et « Mécanismes » sont déclinées, au travers d'une organisation matricielle, dans cinq Divisions opérationnelles orientées produits.

Une Division **AFTERMARKET** est entièrement dédiée aux activités « après-vente » constructeur ou indépendante.

Transfert de fluides

MOTEUR	ALIMENTATION CARBURANT	MÉCATRONIC
CHIFFRE D'AFFAIRES		
19%	23%	9%
PRODUITS PHARES		
Conduits d'air	Canalisations carburant	Systèmes de lavage (réservoirs, pompes, gicleurs, ...)
Répartiteurs	Systèmes de dépollution	
Filtres		
Couvre-culasses	Circuits d'assistance freinage	Additivation éco-fluides

Mécanismes

ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE	SYSTÈMES DE FERMETURE
CHIFFRE D'AFFAIRES	
19%	19%
PRODUITS PHARES	
Charnières	Serrures
Arrêts de porte	Gâches
Pédaliers	Poignées
	Mécanismes de sièges
	Trappes

Aftermarket

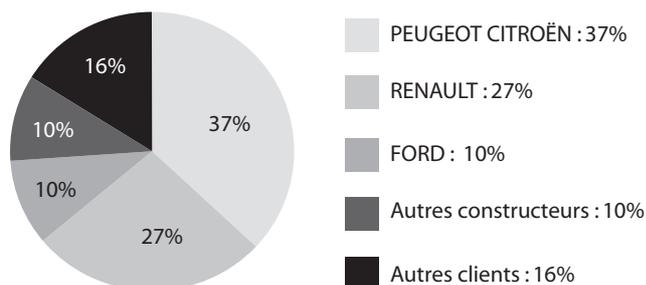
Rechange constructeur et indépendante
CHIFFRE D'AFFAIRES
7%

Divers

CHIFFRE D'AFFAIRES
4%

Une relation directe avec les constructeurs

MGI COUTIER, équipementier de premier rang, réalise directement **84 % de son chiffre d'affaires avec les constructeurs automobiles**. 60% du chiffre d'affaires sont facturés hors France.



Répartition du CA par clients au 31.12.2009

Des valeurs fortes et structurantes

• **Une performance produit irréprochable** qui passe par la satisfaction en tous points de ses clients ainsi que la sécurisation et l'amélioration continue de ses productions.



• **Une gestion financière saine** basée notamment sur un endettement maîtrisé (gearing inférieur à 0,26) et complétée d'une information financière transparente.



• **Un actionnariat de référence** qui se caractérise par sa vision long terme. Près de 70% des actions du Groupe sont détenues par la famille COUTIER qui mène depuis 1994 une politique volontariste de rachat d'actions.



Une stratégie à long terme

• Faire de la Qualité l'objectif N°1

MGI COUTIER se fixe comme objectif d'atteindre le **niveau d'excellence en 2010**. Pour cela, il travaille continuellement à l'**amélioration de ses processus** (diminution de 95% des PPM techniques en 7 ans) et il met tout en œuvre pour obtenir l'**entière satisfaction de ses clients**.

En déployant de nouvelles méthodologies de travail basées sur :

- ✓ **4 Valeurs** définies dans le slogan "2S 2F" : Simple, Solide, Fiable et Facile à réaliser ;
- ✓ **la démarche LEAN** qui permet d'identifier et de réduire les gaspillages tout en conservant le maximum de valeur ajoutée ;
- ✓ **des outils de résolution de problèmes** afin de mettre en place des solutions durables et fiables (QRQC, 5 POURQUOI...).



En ayant une gestion optimale de l'information

Depuis plusieurs années déjà, le Groupe dispose de **nombreux moyens pour assurer l'échange des informations à l'intérieur du Groupe et avec ses clients ou ses fournisseurs** : ERP, liaisons spécialisées, vidéo-conférence, portail internet, connexion ENX... .



• Enrichir l'offre produit

En innovant pour réduire les coûts tout en répondant aux nouvelles exigences

La **recherche de la qualité, de la fiabilité et de la compétitivité** en réponse aux attentes du marché, sont la base de l'innovation chez MGI COUTIER. De fait, l'innovation se décline autour de 2 objectifs qui sont : **remplir la même fonction à moindre coût ou répondre aux exigences environnementales et sécurité avec des prix maîtrisés**.

Pour ce faire, l'effort est porté sur la **conception du produit, le choix des matériaux et les procédés de réalisation**. MGI COUTIER se distingue également par son **approche très structurée de l'innovation** : des grilles de notations permettent de hiérarchiser les innovations, les méthodes de résolution de problèmes éprouvées, comme l'outil TRIZ, sont systématiquement utilisées... .

Cette manière d'innover a permis au Groupe MGI COUTIER de déposer de nombreux brevets en 2009 (13 dépôts français) et de prendre de nombreuses commandes.

L'année 2009 a ainsi vu le **démarrage en production** :

- ✓ de **SYSEO BIS**, une solution de décantation d'huile compacte (intégrée au couvre-culasse) et performante (retour assuré de l'huile au moteur).
- ✓ d'un **connecteur pour les circuits carburant** dont la facilité de connexion (montage/démontage) et la fiabilité au niveau des liaisons sont les principaux atouts.



SYSEO BIS :
Décanteur intégré
au couvre-culasse



Connecteur pour
circuits carburant

En développant de nouveaux produits en accord avec les attentes des marchés

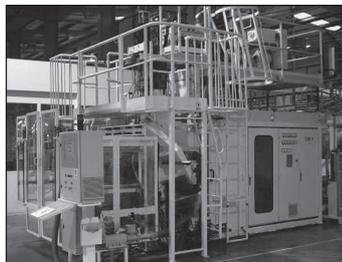
Le dernier exemple en date de cette capacité d'adaptation aux exigences du marché est le lancement, en 2008, d'une **nouvelle ligne de produit dans le transfert de fluides : l'additivation d'urée.**

MGI COUTIER produit désormais des réservoirs destinés à contenir de l'urée. Ceux-ci sont intégrés à un nouveau système de dépollution installé sur les véhicules poids lourds qui leur permet de limiter les émissions de Nox (oxydes d'azote) dans l'atmosphère.



En intégrant le maximum d'opérations pour livrer plus de valeur ajoutée

La transformation des polymères ou du métal et la gestion de l'électronique sont les 3 technologies de base du Groupe. **L'éventail continuellement renforcé des compétences** du Groupe dans ces domaines combiné à une grande **ouverture d'esprit en conception** donnent à MGI COUTIER la possibilité de proposer les solutions (produits ou process) les mieux adaptées tout en **maximisant la valeur ajoutée.**

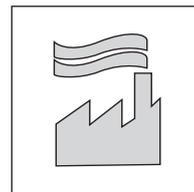
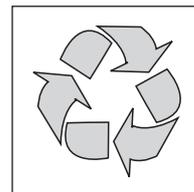
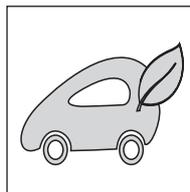


• *Investir à l'international*



La stratégie de développement à l'international est au cœur des préoccupations du Groupe depuis plus de 20 ans. Il dispose aujourd'hui d'implantations industrielles et des partenariats dans douze pays couvrant l'Europe élargie, l'Asie et les Amériques.

Des réponses aux problématiques environnementales



MGI COUTIER propose à ses clients constructeurs **des solutions ou des concepts innovants** qui prennent en compte et apportent des réponses aux questionnements actuels sur l'environnement.

Ainsi, l'innovation et la conception des lignes de produits intègrent :

- ✓ le besoin de limiter **les émissions polluantes** grâce à des systèmes de traitement et à la réduction de la masse globale des véhicules ;
- ✓ le développement des **combustibles alternatifs** (biocarburants, GPL, GNC ...) et des **véhicules électriques ou hybrides** ;
- ✓ l'utilisation des **matériaux « verts »** (biopolymères, matériaux recyclés ou recompoudés)

Enfin, les sites du Groupe sont certifiés et mettent en application la norme de management environnemental **ISO 14001. Réduction des dépenses énergétiques, des rejets et des rebuts** sont au cœur des préoccupations de chacune de nos implantations.

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2010

Commentaires & Faits marquants sur les comptes consolidés

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe MGI COUTIER ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires sur la période. Seule l'entrée en vigueur d'IFRS 8 et d'IAS 1 révisée emporte des conséquences sur la présentation des comptes et de l'information financière du Groupe étant précisé que ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du Groupe.

La norme IFRS 8 requiert la présentation d'informations sur les secteurs opérationnels du Groupe MGI COUTIER, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteur d'activité, étant précisé que le Groupe MGI COUTIER n'avait défini qu'une seule activité sectorielle) et de second niveau (secteur géographique : France, Europe de l'Ouest et reste du monde). Le Groupe MGI COUTIER a déterminé que les secteurs opérationnels étaient les mêmes que les secteurs précédemment identifiés dans le cadre de la norme IAS 14. Cette absence d'incidence de la norme IFRS 8 sur la définition des segments opérationnels du Groupe est cohérente avec la très forte imbrication des reportings comptables et opérationnels qui se déclinent notamment au travers d'un outil de reporting et de principes comptables uniques.

La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, propose essentiellement de modifier de façon opérationnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état présentant le « résultat global » du Groupe («Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres»). Elle exige par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers, et ce pour les états financiers complets (par

opposition à des comptes consolidés résumés). Au 31 décembre 2009, le Groupe MGI COUTIER n'a pas retenu l'option de modifier l'appellation de certains états financiers. En revanche, le Groupe présente désormais un « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et ce, conformément à IAS 1 révisée et à la recommandation du CNCC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009. La présentation du tableau de variation des capitaux propres a été adaptée en conséquence.

Une diminution sensible de l'activité

Pour l'exercice 2009, le Groupe MGI COUTIER a réalisé un chiffre d'affaires de 358,2 millions d'euros en retrait de 14,7% par rapport à l'année précédente. L'activité a été très différente entre le début et la fin de l'exercice. Alors que le premier trimestre était en retrait de 36,5% par rapport au premier trimestre 2008, le quatrième trimestre s'est inscrit en hausse de 24,9% par rapport à la même période de l'exercice précédent, le Groupe ayant bénéficié d'une base de comparaison très favorable.

Le chiffre d'affaires Produits & Fonctions, le plus proche de notre activité réelle, s'élève sur l'exercice à 324,3 millions d'euros, en diminution de 12,8%. Ces évolutions sont conformes à celles annoncées par nos principaux confrères cotés. Les filiales étrangères affichent une baisse moins marquée que l'activité France. Leur chiffre d'affaires Produits & Fonctions s'élève à 117,4 millions d'euros contre 124,5 millions d'euros sur l'exercice précédent soit un repli de 5,7%. La contribution des filiales hors France représente sur l'exercice 36,2% du chiffre d'affaires Produits & Fonctions, ce qui constitue un record historique. Plusieurs sites ont atteint un chiffre d'affaires record sur l'exercice. C'est le cas du Brésil, de la Roumanie, de la Chine, de l'Iran et de l'un des sites français. La quasi-totalité des autres filiales ont enregistré une année de croissance à l'exemple de l'Argentine (chiffre d'affaires Produits & Fonctions en croissance de 16%) ou de la Turquie (chiffre d'affaires Produits & Fonctions en croissance de 0,3%).

Les temps forts de l'exercice 2009

Sur l'exercice écoulé, les opérations significatives au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivantes :

- ✓ Cession de la participation détenue par MGI COUTIER dans la société indienne EPPL;
- ✓ Création de la fonction de Directeur des AFFAIRES INTERNATIONALES ;
- ✓ Poursuite de la ré-affectation des moyens industriels entre les différentes filiales du Groupe ;
- ✓ Mise en œuvre d'un plan d'économies sur l'ensemble des structures du Groupe.

L'amélioration de la rentabilité

Les chiffres-clés consolidés de l'exercice 2009 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.09 (12 mois)	31.12.08 (12 mois)
Chiffre d'affaires H.T.	358,2	419,9
Excédent brut d'exploitation	36,1	19,3
Résultat opérationnel courant	23,7	1,2
Résultat opérationnel	21,8	0,2
Résultat net part du Groupe	14,9	-9,4
Capacité d'autofinancement	26,8	6,8

La valeur ajoutée s'élève à 138,4 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres reflètent directement les efforts réalisés pour réduire les prix d'achat, améliorer l'efficacité industrielle et réintégrer des productions précédemment sous-traitées.

Les impôts et taxes s'élèvent à 5,5 millions d'euros en diminution de 16,0% sur l'exercice.

Les charges de personnel, y compris intérimaires & participation des salariés pour les entités françaises, s'élèvent à 96,7 millions d'euros, en diminution de 14,0% par rapport à l'exercice précédent. Sur la quasi-totalité des sites du Groupe, des mesures drastiques ont été mises en œuvre pour adapter le niveau de la masse salariale. Les principales actions ont concerné le non-remplacement des départs naturels, le gel des salaires et le recours au chômage partiel.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 36,1 millions d'euros en augmentation de 87,6% par rapport à l'année précédente et représente 10,1% du chiffre d'affaires consolidé (4,6% en 2008). Ce niveau de rentabilité avant amortissements et provisions est conforme à ceux affichés par nos confrères les plus performants en matière financière.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 14,0 mil-

lions d'euros en diminution de 9,1%. Cette évolution est directement imputable aux faibles investissements réalisés en 2009 et en 2008 par rapport à la moyenne historique du Groupe.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à (1,5) million d'euros (reprises nettes) contre 2,7 millions d'euros en 2008. L'année 2009 a été atypique avec à la fois une quasi-absence de nouveaux appels en responsabilité produits sur l'exercice et le règlement favorable à MGI COUTIER de plusieurs anciens litiges.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 23,7 millions d'euros à comparer avec 1,2 million d'euros sur l'exercice précédent. Il s'agit du deuxième meilleur résultat opérationnel courant en valeur des dix dernières années (le meilleur chiffre ayant été atteint en 2004). Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 11,1 millions d'euros au résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un record historique.

Les autres revenus et charges diverses s'élèvent à -1,9 million d'euros contre -0,9 million d'euros sur l'exercice précédent. Sur l'exercice écoulé, ils intègrent notamment 1,3 million d'euros de coûts de restructuration sur le périmètre France.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à -3,0 millions d'euros contre -5,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le Groupe a été favorisé par la baisse de l'endettement qui s'est accélérée trimestre après trimestre ainsi que par l'évolution des indices de référence des emprunts à taux variables.

Les autres produits et charges financiers représentent -0,4 million d'euros contre -0,8 million d'euros en 2008. Les pertes nettes de change sont pourtant passées de 0,3 million d'euros en 2008 à 0,7 million d'euros en 2009, compte tenu de l'appréciation de l'euro par rapport aux principales devises.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 3,6 millions d'euros en 2009 contre 2,3 millions d'euros en 2008. Le Groupe a bénéficié du règlement d'un litige fiscal en sa faveur dans l'une des filiales, ce qui a permis d'annuler les provisions qui avaient été constituées, ainsi que de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires dans plusieurs filiales.

Le résultat net part du Groupe s'élève à +14,9 millions d'euros à comparer à -9,4 millions d'euros en 2008. Il s'agit du meilleur chiffre des dix dernières années. Pour mémoire, le Groupe MGI COUTIER n'a affiché que deux fois des pertes nettes depuis sa création en 1972 (c'était en 2001 et en 2008).

Les investissements non financiers s'élèvent à 8,9 millions d'euros à comparer à 15,1 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le groupe a continué à optimiser le taux d'utilisation des moyens de production en réalisant de nombreux transferts entre sites du Groupe. L'activité ayant été en baisse sur l'exercice, le Groupe

dispose encore d'une importante marge de progression sans avoir à réaliser de nouveaux investissements capacitaires.

L'endettement net diminue de 64% à 23,5 millions d'euros grâce à la poursuite de la réduction du besoin en fonds de roulement, à la maîtrise des investissements et à l'augmentation de la rentabilité. Tous les covenants bancaires sont respectés à fin décembre 2009. L'endettement net est à un plus bas d'au moins quinze ans.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 90,2 millions d'euros à comparer à 75,6 millions d'euros en 2008. Il s'agit là aussi d'un record historique.

Poursuite des efforts en Recherche et Développement

En 2009, nous avons continué à consacrer des ressources importantes en matière de Recherche & Développement. Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 19,7 millions d'euros, soit 6,1% du chiffre d'affaires Produits & Fonctions, à comparer à 21,1 millions d'euros en 2008. Ces frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés en charges de la période, ceux-ci ne remplissant pas l'ensemble des critères prévus par les normes comptables pour être immobilisés.

Nous avons bénéficié d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 1,7 million d'euros (2,3 millions en 2008).

Les principaux axes de Recherche & Développement visent à apporter des réponses aux problématiques environnementales et notamment :

- ✓ la prévention et le traitement des émissions polluantes,
- ✓ la réduction des émissions de CO₂ (en concevant des pièces plus légères),
- ✓ la mise en place de solutions compatibles avec les biocarburants ou répondant aux exigences des véhicules hybrides ou électriques,
- ✓ l'éco-conception et le recyclage des produits.

Perspectives favorables sur le premier semestre 2010

Le Groupe MGI COUTIER reste extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

La première partie de l'année bénéficiera d'un effet de base favorable, le premier semestre 2009 ayant été fortement dégradé en terme d'activité.

Le plan de développement mis en place ces dernières années se poursuit avec une dynamique de croissance à l'international. Le chiffre d'affaires de certaines filiales devrait atteindre de nouveaux records historiques. Le groupe a investi dans ce cadre dans une deuxième usine en Inde à Pantnagar dans l'Uttarakhand qui permettra de livrer de

manière optimisée les clients situés dans la région Centre Nord (New Delhi – Lucknow). Le Groupe continuera par ailleurs à mettre en œuvre une stratégie de différenciation via une politique d'innovations forte.

Le premier trimestre 2010 se situe dans la continuité du quatrième trimestre 2009. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 106,0 millions d'euros, en progression de 35,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires Produits & Fonctions est en progression de 46,2%. Les filiales étrangères réalisent une performance historique avec un niveau d'activité en progression de 60,4%. L'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Iran, la Turquie et la Roumanie ont réalisé des ventes record.

MGI COUTIER SA (Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance)

Commentaires sur les Comptes sociaux & faits marquants

Rappel : les Comptes sociaux ont été établis conformément aux principes comptables applicables en France.

Le chiffre d'affaires s'élève à 245,0 millions d'euros, en diminution de 18,6% par rapport à l'année précédente. Cette performance s'inscrit dans un contexte général très dégradé du début de l'exercice avec une chute historique des productions de véhicules en Europe. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales étrangères de MGI COUTIER représente 19,5 millions d'euros soit 7,9% de notre activité (9,7% en 2008).

La valeur ajoutée s'élève à 90,5 millions d'euros en diminution de -7,7% par rapport à l'année précédente. L'environnement concurrentiel est demeuré particulièrement difficile. Cependant, la société a bénéficié d'actions de réintégrations de production (auparavant sous-traitées à l'extérieur) et de l'impact en année pleine de la forte diminution du nombre d'intérimaires. Par ailleurs, toutes les dépenses non vitales ont été suspendues ou annulées.

Les impôts et taxes s'élèvent à 5,8 millions d'euros, en diminution de 20,0% par rapport à l'exercice précédent, principalement imputable au plafonnement de la taxe professionnelle à la valeur ajoutée.

Les charges de personnel s'élèvent à 67,0 millions d'euros et représentent 27,4% du chiffre d'affaires contre 25,4% en 2008. La société a mis en œuvre toutes les mesures habituelles pour adapter la masse salariale à l'activité (non-remplacement des départs naturels, non-renouvellement des CDD, gel des salaires, recours au chômage partiel, etc.).

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 17,7 millions d'euros, en augmentation de 22,8% par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements, à 8,0 million d'euros, sont en diminution de 8,0% compte tenu des investissements limités réalisés sur les exercices 2008 et 2009.

Les dotations nettes (reprises) aux provisions s'élèvent à (0,4) million d'euros contre (0,1) million en 2008. La société n'a été confrontée à aucun sinistre majeur en 2009 comme en 2008.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat d'exploitation s'élève à 10,2 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros en 2008. Celui-ci représente 4,2% du chiffre d'affaires contre 1,8% en 2008, ce qui place désormais la société dans la très bonne moyenne de la profession.

Le résultat financier s'élève à +1,6 million d'euros contre -18,5 millions d'euros en 2008. La société n'avait pas affiché un résultat financier positif depuis au moins dix ans. L'amélioration provient de la baisse de l'endettement sur la période ainsi que de taux variables de référence qui sont demeurés particulièrement faibles. La société a également bénéficié du redressement de la rentabilité des filiales étrangères. Celles-ci avaient eu globalement une incidence négative de -16,9 millions d'euros sur l'exercice 2008. Elles ont eu une incidence positive de 2,4 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Le résultat exceptionnel à (1,6) million d'euros (+0,9 million d'euros en 2008) provient principalement des dotations nettes sur les provisions réglementées.

La société affiche sur l'exercice une charge d'impôt sur les bénéfices de 1,0 million d'euros à comparer à un produit d'impôt de 3,1 millions d'euros sur l'exercice précédent. Un crédit d'impôt recherche a été constaté à hauteur de 1,7 million d'euros (2,3 millions d'euros en 2008).

Le résultat net de la société s'élève à +8,2 millions d'euros contre -9,0 millions d'euros en 2008. Il s'agit du meilleur résultat net en valeur affiché par la société depuis l'exercice 2004.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ressortent à 6,5 millions d'euros, en diminution de 39% par rapport à l'exercice précédent (10,7 millions d'euros). Cette évolution des investissements est directement liée à la baisse de l'activité constatée depuis deux ans.

Les acquisitions d'immobilisations financières correspondant aux augmentations de capital des filiales ou à de nouvelles avances de trésorerie en leur faveur s'élèvent à 3,1 millions d'euros à comparer à 14,9 millions d'euros en 2008. Ce montant est le plus faible des dix dernières années. Les filiales ayant affiché sur l'exercice un net redressement de leur performance financière, la société a été peu sollicitée en matière de financement intragroupe.

L'endettement net de MGI COUTIER (dettes financières + dettes auprès des associés - Disponibilités & Valeurs Mobilières de Placement) s'élève à 25,3 millions d'euros contre 29,5 millions d'euros en 2008.

Les capitaux propres avant répartition du résultat s'élèvent à 76,0 millions d'euros contre 66,2 millions d'euros sur l'exercice précédent. Pour mémoire, les capitaux propres s'élevaient à 53,8 millions d'euros cinq ans auparavant.

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, article D. 441-4 nouveau). Pour la première année d'application du dispositif prévu par les articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les sociétés peuvent ne faire figurer, dans leur rapport de gestion, que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture du seul exercice 2009 : les dettes fournisseurs s'élevaient 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 (hors factures non parvenues). Sur ce montant, 1,4 million d'euros étaient échus. Pour le solde des dettes non échues, 15,3 millions étaient à échoir à un mois, 9,5 millions d'euros étaient à échoir à deux mois, 4,0 millions d'euros étaient à échoir à trois mois et 0,5 million d'euros étaient à échoir à plus de trois mois.

Informations à caractère social et environnemental

Conformément aux dispositions prévues par la loi, MGI COUTIER a retenu de communiquer au sein du présent rapport pour son activité 2009 les informations suivantes :

Informations sociales

Effectif moyen

	2009	2008
CADRES	260	284
ETAM	709	803
OUVRIERS	929	1 126
TOTAL	1 898	2 213

Effectifs au 31 décembre 2009

	31.12.09	Part des femmes
CADRES	244	18,44%
ETAM	671	35,02%
OUVRIERS	897	60,98%
TOTAL	1 812	45,64%

Mouvements de personnel – Recrutements

Embauches	2009	2008
CDI	2	119
CDD	100	274
TOTAL	102	393

Mouvements de personnel – Départs

Départs	2009	2008
Naturels	170	448
Accompagnés	126	79
Retraite	13	22
TOTAL	309	549

Autres informations à caractère social

	2009	2008
Total des charges de personnel (en milliers d'euros)	67 043	76 492
Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale)	1,97%	1,76%

Informations environnementales

Les informations relatives à l'exercice 2009 incluent les sites étrangers suivants : Birmingham (Angleterre), Bursa (Turquie), Mateur (Tunisie) & Vigo (Espagne).

Consommation des ressources

Consommations	2009	2008
Eau (m3)	58 265	80 461
Matières premières Plastiques (Tonnes)	13 550	15 385
Matières premières Métalliques (Tonnes)	22 147	26 812
Electricité (Mwh)	44 179	48 063
Gaz (m3)	703 936	783 329
Fuel (m3)	268	280

Déchets

Consommations	2009	2008
Déchets industriels banals produits (tonnes)	2 265	3 427
Déchets industriels spéciaux produits (tonnes)	463	571
Coûts totaux induits par la gestion des déchets (milliers d'euros)	272	315
Gains obtenus grâce à la revalorisation des déchets (hors déchets métalliques) (milliers d'euros)	93	187

Autres informations sur l'environnement

	2009	2008
Investissements réalisés pour la protection de l'environnement (en milliers d'euros)	179	242
Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (en milliers d'euros)	-	-
Indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement (en milliers d'euros)	-	-
Sites français certifiés ISO 14001	Tous	Tous

Actionnariat & Bourse

Nous portons à votre connaissance les participations significatives tant en capital qu'en droits de vote, arrêtées au 31 décembre 2009.

Actionnaires	% du		% des droits de vote
	Actions	capital	
Sté COUTIER JUNIOR	1 501 117	56,14	56,14
Sté COUTIER SENIOR	325 948	12,18	12,18
MM André et Roger COUTIER, succession Joseph COUTIER	10	0	0
Autres dirigeants personnes physiques	4 594	0,17	0,17
BNP/PARIBAS	168 760	6,32	6,32
BESTINVER	336 772	12,59	12,59
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	86 332	3,23	3,23
Public & Salariés	250 571	9,37	9,37
TOTAL	2 674 104	100	100

MGI COUTIER est cotée sur le Compartiment C d'Euronext Paris au Fixing sous le code valeur FR 00000 53027. Le cours le plus haut atteint au cours de l'exercice écoulé a été de 18,18 euros (le 30 septembre 2009), le cours le plus bas de 4,50 euros (le 31 mars 2009). Le cours au 31 décembre 2009 était de 16,00 euros ce qui valorisait le Groupe MGI COUTIER à 42,8 millions d'euros. Les volumes totaux échangés sur l'année se sont élevés à 37.981 titres, en diminution de 62,3% par rapport à l'exercice précédent pour un nombre total de transactions de 329.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous portons à votre connaissance les fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du Groupe par les dirigeants et associés de MGI COUTIER.

Dirigeant concerné	Fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du Groupe		
	Dénomination ou Raison sociale	Forme Juridique, Ville & pays du siège social	Fonctions exercées
COUTIER André, né le 15/02/1949 Président du Directoire	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier France)	Administrateur
	PÔLE EUROPÉEN DE PLASTURGIE	SAS (01 Oyonnax -France)	Représentant permanent de MGI COUTIER
	MGI COUTIER ESPANA	S.L. (Vigo -Espagne)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth -Grande Bretagne)	Représente MGI COUTIER administrateur
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim S (Bursa Turquie)	Administrateur Vice-Président du CA
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo -Mexique)	Président du Conseil d'Administration
	NINGBO MGI COUTIER AUTO	LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	M.E.I.P.L.	Private Limited (Pune- Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER ROM	SRL (Timisoara – Roumanie)	Président du Conseil d'Administration
COUTIER Roger, né le 18/10/1952 Membre du Directoire jusqu'au 18/12/2008 Puis Membre du Conseil De Surveillance à compter du 19/12/2008 par cooptation ratifiée par l'assemblée en 2009 Président du Conseil de Surveillance	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier - France)	Administrateur puis Président du CA depuis 23.12.08
COUTIER SENIOR	Société Civile (01 Champfromier - France)	Gérant	
MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Administrateur	
MGI COUTIER ARGENTINA	S.A. (Cordoba - Argentine)	Administrateur suppléant	
MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande-Bretagne)	Administrateur	
MGI COUTIER ESPANA	S.L. (Vigo - Espagne)	Administrateur	

TABORIN Henri, né le 11/05/1947 Membre du Directoire	UPTURN VENTURE	SA (77 Croissy - Beaubourg - France)	Président du Conseil d'Administration
	LIGAREX	SA (78 St Quentin -France)	Administrateur
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Administrateur délégué
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande Bretagne)	Administrateur
	MGI COUTIER TUNISIE	SARL (Mateur - Tunisie)	Gérant
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Administrateur
	M.E.I.P.L.	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER ARGENTINA	SA (Cordoba - Argentine)	Administrateur suppléant
	MGI COUTIER ROM	SRL (Timisoara - Roumanie)	Administrateur
	MGI COUTIER ENGINEERING	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur (en cours d'annul.)
MGI COUTIER ILIA	CO PJS (Ghaemshahr – Iran)	Représente MGI COUTIER Administrateur	
THOMASSET Jean-Louis, né le 04/01/1965 Membre du Directoire	MGI COUTIER ESPANA	S.L. (Vigo -Espagne)	Administrateur Vice-Président
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim S (Bursa -Turquie)	Administrateur
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo -Mexique)	Administrateur Vice-Président du CA
	NINGBO MGI COUTIER AUTO	LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	MGI COUTIER ARGENTINA	SA (Cordoba - Argentine)	Administrateur suppléant
MGI COUTIER ENGINEERING	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur (en cours d'annul.)	
MILLET Bertrand, né le 9/01/1948 Membre du Conseil de Surveillance	BERTRAND MILLET & FILS SARL	SARL (39 Cesancey - France)	Gérant
SEVE Jean-Claude, né le 15/02/1944 Membre du Conseil de Surveillance	S2M FINANCIÈRE	SA	Président et Directeur Général
	MONNET SEVE	SA	Président et Directeur Général
	RICHOMME	SA	Président du Conseil d'Administration
	BOIS & SCIAGES DE SOUGY	SA	Président du Conseil d'administration
	SOJAG	SA	Administrateur
	SNTBM TRANSPORTS	SARL	Gérant
	EMIN LEYDIER	SAS (01 Oyonnax France)	Administrateur

Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations brutes versées individuelles des mandataires sociaux y compris avantages en nature et jetons de présence :

Par nature

	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Membres du Directoire				
Rémunération fixe	772 322	772 322	991 949	991 949
Rémunération variable	103 500	34 500	34 589	160 411
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	6 999	6 999	8 193	8 193
Membres du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	272 835	272 835	113 844	113 844
Rémunération variable	-	3 912	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	2 187	2 187	-	-

Par personne

	Exercice 2009	Exercice 2008
	Versés	Versés
André COUTIER	306 871	372 108
Joseph COUTIER	-	66 844
Roger COUTIER	245 934	264 554
Henri TABORIN	223 680	263 175
Jean-Louis THOMASSET	211 622	260 715
Mathieu COUTIER	71 648	-
Autres personnes	33 000	47 000

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'avantages particuliers en matière de retraite (régimes complémentaires en sus des régimes obligatoires).

Opérations réalisées sur les titres de la société

Conformément à la loi, nous portons à votre connaissance qu'aucun dirigeant ou personnes qui leur sont étroitement liées n'ont réalisé d'opérations en 2009 sur les titres de la société.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- ✓ La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de MGI COUTIER SA sont décrites ci-avant et ci-après.
- ✓ Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 68,3% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.
- ✓ Il n'existe pas de droit de vote double.
- ✓ Les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein de ces organes.
- ✓ La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Informations sur les prises de participation ou de contrôle

Sur l'exercice écoulé, MGI COUTIER n'a réalisé ni augmentation de capital en faveur de l'une de ses filiales, ni abandon de créances.

Gestion des risques

Il n'y a pas de facteurs de risques spécifiques au Groupe MGI COUTIER, les principaux risques étant inhérents à une activité réalisée en quasi-totalité dans le domaine des équipements automobiles de première monte. Une présentation détaillée des principaux facteurs de risques identifiés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

Événements survenus entre la date de la clôture et la date d'arrêté des comptes

Aucun événement significatif n'est survenu sur cette période.

Délégations de pouvoirs

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoir accordée par une assemblée générale des actionnaires au Directoire ne demeure en cours de validité à ce jour.

Propositions

Nous vous demandons d'approuver les opérations traduites par les comptes de résultat et les bilans qui vous sont soumis, puis de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice qui s'élève, comme nous vous l'avons indiqué dans ce rapport, à 8 168 485,19 euros. Le Directoire vous propose de distribuer un dividende de 0,47 euro net au titre de l'exercice écoulé et d'affecter le solde en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant du dividende mis en distribution correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action en EUROS	Avoir fiscal en EUROS
31 décembre 06	1,3	Néant
31 décembre 07	0,8	Néant
31 décembre 08	Néant	Néant

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 20 750 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 6 916 euros.

Les projets de résolutions qui vous sont présentés reprennent les éléments de notre rapport. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver, et vous remercions de votre confiance et de votre fidélité à la société.

État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 442-7 du Code du travail.

A notre connaissance, les salariés détiennent moins de 1% du capital de la société.

Il convient de vous informer qu'afin de nous conformer aux dispositions légales actuellement applicables du Code de commerce introduites sur l'Épargne salariale, nous sommes conduits à inscrire à l'ordre du jour le projet de réserver aux salariés de la société, une augmentation de capital en numéraire dans les conditions de l'article L 3332-18 du Code du travail. En conséquence cette décision entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Si votre assemblée souhaitait réaliser cette opération, nous vous proposerions de déléguer au Directoire tous pouvoirs à effet de décider, dans un délai de cinq ans à compter du jour de l'assemblée, d'augmenter le capital social de la Société dans les proportions et aux époques qu'il déterminerait mais dans la limite de 3% du capital social actuel de la société, au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions déterminées par l'article L 3332-18 du Code de travail.

Le prix des actions émises serait déterminé en fonction de la valeur nominale des actions de la société à chaque exercice par le Directoire sous le contrôle des Commissaires aux Comptes dans le respect des règles visées à l'article L 3332-18 du Code de travail.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Directoire ne le jugeant pas opportun, propose de ne pas augmenter le capital social à ce titre.

Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capitaux propres avt affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette
Détentions MGI COUTIER et ses filiales				
SCI PAYS DE BRAY SUD	50	100	762	762
MGI COUTIER ITALIA	-231	100	50	-
MGI COUTIER TUNISIE	8 249	100	4 424	4 424
NINGBO MGI COUTIER	5 460	100	4 658	4 658
MGI COUTIER ARGENTINA	-333	100	12 658	-
MGI COUTIER BURSA	3 748	100	6 721	6 721
MGI COUTIER BRASIL	-1 744	100	5 118	-
MGI COUTIER UK Ltd	12 060	100	8 779	8 779
MGI COUTIER ESPANA	14 319	100	4 772	4 772
MGI COUTIER MEJICO	-11 456	100	6	-
MEIPL	3 706	50	750	750
MGI COUTIER ROM	1 878	100	1 963	1 963
MGI COUTIER ILIA	70	50	1 164	35
Autres			237	86
TOTAL	35 776		52 062	32 950

(en milliers d'euros)	Avances accordées brutes (1)(2)	Chiffre d'affaires au 31.12.09	Résultat net au 31.12.09	Dividendes versés par la société en 2009	Cautions et Avals
Détentions MGI COUTIER et ses filiales					
SCI PAYS DE BRAY SUD	-44	95	48	51	
MGI COUTIER ITALIA	-	-	17		
MGI COUTIER TUNISIE	457	29 280	1 345	414	1 050
NINGBO MGI COUTIER	1 307	10 880	1 897	86	
MGI COUTIER ARGENTINA	2 189	5 021	-71		
MGI COUTIER BURSA	1 974	24 936	393		
MGI COUTIER BRASIL	4 751	16 216	-277		656
MGI COUTIER UK Ltd	-5 162	19 489	1 439		878
MGI COUTIER ESPANA	-4 360	55 426	1 778		14 714
MGI COUTIER MEJICO	11 497	359	-359		
MEIPL	-	5 640	142		2 242
MGI COUTIER ROM	333	10 212	882		
MGI COUTIER ILIA	2 230	666	330		
Autres	88	-	-		
TOTAL	15 260	178 220	7 564	551	19 540

(1) montants nets dont : créances 24 826 milliers d'euros
dettes (9 566) milliers d'euros
Total 15 260 milliers d'euros

(2) créances sur les filiales argentine, brésilienne et mexicaine dépréciées respectivement à hauteur de 333 K€, 1 559 K€ et 11 456 K€.

***Attestation de la personne assumant la
responsabilité du rapport financier annuel***

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

*André COUTIER
Président du Directoire*

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord le Conseil vous informe des bonnes relations entretenues, tout au long de l'exercice, avec le Directoire qui lui a transmis régulièrement les rapports d'activité et toutes les informations nécessaires, permettant au Conseil d'accomplir avec toutes les diligences requises sa mission de contrôle permanent.

Dans ce prolongement, le Directoire nous a présenté les comptes sociaux de l'exercice 2009, les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion établi sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 font apparaître les principaux postes suivants :

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés	Comptes sociaux
Total du bilan	220 617	167 099
Chiffres d'affaires	358 246	244 993
Résultat de l'exercice	14 881	8 168

Au cours de cet exercice, l'activité a été notamment marquée par :

- ✓ une diminution sensible de l'activité,
- ✓ la cession des titres de participation détenus dans la société EPPL,
- ✓ la poursuite des actions en matière d'organisation, de systèmes et d'efficience,
- ✓ l'amélioration de la rentabilité,
- ✓ la poursuite des efforts de Recherche & Développement.

Le Conseil de Surveillance a été avisé par le Directoire que, pour 2010, la première partie de l'année bénéficiera d'un effet de base favorable. Le Groupe MGI COUTIER poursuivra son plan de développement mis en place ces dernières années mais restera extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

En définitive, nous vous demandons d'approuver toutes les résolutions qui vont vous être présentées.

*Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance*

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Chers Actionnaires,

La loi du 1er août 2003 relative à la sécurité financière a, pour les sociétés anonymes, renforcé les obligations d'informations à destination tant des actionnaires que des tiers.

La communication sur les modalités de fonctionnement de la société anonyme est donc par ce texte érigée en principe et ce afin de renforcer la confiance des investisseurs.

Dans ce contexte, le législateur a souhaité que vous puissiez connaître les processus et méthodes de travail des organes dirigeants.

Le présent rapport a ainsi pour objectif de rendre compte :

- ✓ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- ✓ des éventuelles limitations que votre Conseil de Surveillance a apportées aux pouvoirs du Président du Directoire ;
- ✓ des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Et ce, en application des dispositions de l'article L.225-68, dernier alinéa, du Code de Commerce.

J'ai donc l'avantage, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de vous soumettre le présent rapport.

1 En ce qui concerne les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance

Il est rappelé que votre Conseil de Surveillance est composé des cinq membres suivants :

- ✓ Monsieur Roger COUTIER, Président du Conseil de Surveillance, nommé membre et Président du

Conseil de Surveillance le 19.12.2008 par cooptation ratifiée lors de l'assemblée en 2009 pour la durée restante du mandat puisqu'il a succédé à Monsieur Joseph COUTIER, décédé, dont le mandat avait été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 21 juin 2007

- ✓ Monsieur Paul DEGUERRY, Vice-Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 21 juin 2007
- ✓ Monsieur Bertrand MILLET, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 21 juin 2007
- ✓ Monsieur Jean-Claude SEVE, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 21 juin 2007
- ✓ COUTIER JUNIOR SA personne morale qui a nommé en représentant permanent : Madame Geneviève COUTIER, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 21 juin 2007.

Au cours de l'exercice 2009, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois : les 29 janvier 2009, 6 mai 2009, 9 septembre 2009 et 5 novembre 2009. L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le « Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige » et au moins deux fois par an. Il est en outre rappelé que, « conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 4 des statuts de la société, le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale ». A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative des convocations de votre Conseil de Surveillance et de la détermination des points à l'ordre du jour en fonction soit des impératifs légaux ou réglementaires, soit des obligations qui m'incombent en vertu des procédures et limitations de pouvoir en vigueur.

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis tenu d'adresser à chaque membre de votre Conseil de Surveillance une convocation dans laquelle

sont indiqués les jours, heures et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Tous les documents permettant l'examen complet des différents points à l'ordre du jour sont adressés en même temps que la convocation (rapports, projet de procès-verbal de la réunion, ...).

Au jour de la réunion du Conseil de Surveillance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, je me charge de faire signer la feuille de présence par chaque membre présent.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société.

Conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 5 des statuts de la société, les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial et sur des feuilles mobiles. En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je m'assure dès lors de faire retranscrire sur le registre spécial toutes les délibérations de votre Conseil de Surveillance et de faire signer chaque membre.

Le Conseil de Surveillance a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le Comité Stratégique et le Comité des Rémunérations.

Le Comité Stratégique est composé de quatre membres : Messieurs Roger COUTIER (qui a succédé à Monsieur Joseph COUTIER), Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2009, il s'est réuni à quatre reprises. Le Comité Stratégique a pour mission :

- ✓ d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la société et du Groupe, et sur toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ;
- ✓ d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations significatives d'acquisition et de cession.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres : Messieurs Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2009, il s'est réuni deux fois. Le Comité des Rémunérations a pour mission :

- ✓ d'étudier et de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- ✓ de proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- ✓ d'examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de la société MGI COUTIER a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la Directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2008 à l'exception de la règle sur le cumul mandat & contrat de travail en raison des mandats en cours.

2 En ce qui concerne les éventuelles limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur André COUTIER qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 21 Juin 2007 qui a procédé à sa nomination et qui a confirmé ses pouvoirs n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président du Directoire qui selon la loi dispose, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

3 En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1er août 2003, complétant l'article L.225-68 du code de commerce, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

3.1. Rappel des objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- ✓ vérifier que les informations d'ordre comptable, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent sur les principes suivants :

- ✓ Une organisation décentralisée en Divisions et Filiales afin de favoriser réactivité et proximité clients
- ✓ Une procédure budgétaire et de reporting mensuel qui constitue un outil essentiel pour MGI COUTIER dans le pilotage de ses opérations
- ✓ Une sensibilisation large et fréquente de l'ensemble du personnel aux risques
- ✓ La mise en place de Directions Fonctionnelles fortes chargées de faire appliquer sur leur périmètre les politiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application effective
- ✓ La spécialisation des sites par famille de produits permettant de renforcer et d'accélérer les courbes d'expérience
- ✓ La délégation formelle par le Président du Directoire du contrôle et de la maîtrise de certains risques aux Directeurs les plus concernés (Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels)
- ✓ La séparation des fonctions (entre Opérationnels et Fonctions de support, entre ceux qui engagent des dépenses et ceux qui les enregistrent et les règlent, entre ceux qui font et ceux qui contrôlent, etc.)
- ✓ La définition d'objectifs correspondant à des meilleures pratiques mondiales ou internes et la mesure régulière de l'écart entre la performance obtenue et ces objectifs
- ✓ L'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et de l'ensemble des sites dans l'amélioration de la performance et dans la maîtrise des activités
- ✓ L'autorisation préalable de tout investissement supérieur à 3.000€ par le Vice-Président du Directoire en charge des Opérations.

Par ailleurs, le livret d'accueil rappelle les obligations déontologiques de l'ensemble du personnel MGI COUTIER. Il est remis et commenté à chaque salarié lors de son embauche. De plus, chaque site dispose d'un règlement intérieur qui est largement diffusé auprès de l'ensemble du personnel.

3.2. Analyse de l'environnement de contrôle interne

a) Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le Président du Directoire est limité dans ses pouvoirs par le Conseil de Surveillance. Il délègue formellement une partie des pouvoirs qui lui sont conférés aux différents Directeurs.

L'élaboration des procédures est faite par la société. La société distingue deux catégories de procédures : celles relatives à une fonction (exemple des procédures financières) et celles relatives à un processus (livraison, traitement des non-conformités, etc.). Treize processus ont été identifiés au sein de la société (cinq processus orientés clients et huit processus de support ou de management). Ils couvrent l'ensemble des activités de la société (de la promotion de la société auprès de nouveaux clients à l'amélioration de la performance de nos fournisseurs). Cinquante quatre indicateurs obligatoires couvrent ces treize processus et permettent de vérifier la mise en place adéquate de ces modes de fonctionnement et leur performance.

Toutes les procédures sont préalablement approuvées par le Directoire. Leur mise à jour fait également l'objet d'une approbation formelle par les membres du Directoire.

Ces procédures sont disponibles sur un réseau de type Intranet qui permet de les diffuser immédiatement à l'ensemble des personnes concernées.

Des notes de service interne ou de la société peuvent compléter, détailler ou rappeler ces procédures.

Les Directions fonctionnelles, les Pilotes Organisationnels des processus veillent à la bonne application des processus dont ils ont la responsabilité. Ils doivent rendre compte, au minimum une fois par an devant le Directoire des résultats obtenus sur leur périmètre.

La Direction QUALITÉ veille à la bonne application de ces procédures par le contrôle des reportings périodiques et par la réalisation d'audits internes.

La Direction JURIDIQUE ET FINANCIÈRE s'assure spécifiquement de la bonne application des normes comptables et financières. Elle dispose d'un auditeur interne qui lui est rattaché.

Par ailleurs, un Comité d'Hygiène et de Sécurité existe sur chacun des sites de la société. Chaque Comité d'Hygiène et de Sécurité se réunit régulièrement et a pour but d'étudier, de proposer et de valider toutes les mesures d'hygiène et de sécurité destinées à sauvegarder les personnels et les patrimoines de l'entreprise.

Chaque année, le Directoire consacre deux demi-journées par Division et Filiale :

- ✓ une sur la validation des options stratégiques (Produits, Marchés, Clients, Plans d'Actions) dans le cadre des Plans Moyen Terme,
- ✓ une sur la validation des options financières à court terme dans le cadre des Budgets et Représentations à fin d'année.

Pour chacune des cinq Divisions, le Directoire consacre une demi-journée chaque année pour la revue et la validation des axes de Recherche et d'Innovation (Produit et/ou Process).

Par ailleurs, depuis 2008, une réunion spécifique d'une demi-journée a été instaurée pour chaque Division et chacune des filiales les plus importantes. Cette réunion est dédiée à la revue des principales actions mises en œuvre en matière de productivité et de celles qui sont prévues au cours des douze prochains mois.

b) Description synthétique du système comptable

Le système comptable est assuré en interne au sein de la Direction JURIDIQUE ET FINANCIÈRE.

Les équipes comptables sont regroupées sur deux sites de la société et travaillent dans une logique de Centre de Services Partagés (CSP) pour l'ensemble des établissements de la société. Une équipe, appelée Pôle, traite des aspects clients (Facturation, Encaissement, Relance, Litiges clients). L'autre Pôle traite les aspects fournisseurs, trésorerie et toute la comptabilité générale. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un Responsable de Pôle qui dépend directement du Responsable Comptable.

Le logiciel utilisé est un ERP (SAP). Tous les modules, à l'exception de celui portant sur les Ressources Humaines, ont été déployés sur l'ensemble des sites de la société. Le module comptable (FI) bénéficie directement de ces choix. Aucun développement spécifique significatif n'a été réalisé sur cet ERP.

Des Contrôleurs de Gestion sont présents sur chacun des sites de la société. La séparation est totale entre les équipes de contrôle de gestion et les équipes comptables même si les échanges d'informations sont permanents.

Des manuels de référence sont utilisés pour l'établissement :

- ✓ des comptes annuels (PCG),
- ✓ des états financiers consolidés,
- ✓ des reportings internes mensuels.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par des personnes de la société sur les données financières communiquées.

De plus, un contrôle des comptes est effectué par nos Commissaires aux Comptes de manière annuelle dans le cadre de l'obligation légale d'audit des comptes.

*Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code du commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société MGI COUTIER SA.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société MGI COUTIER SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code du Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code du Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code du Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ✓ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ✓ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ✓ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- ✓ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ✓ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER

Mazars
Alain CHAVANCE

ACTIF	Notes n°	31.12.09 Montants nets	31.12.08 Montants nets
Immobilisations incorporelles			
Survaleurs	7	7 708	7 708
Autres immobilisations incorporelles	8	181	366
		7 889	8 074
Immobilisations corporelles	9		
Terrains		7 257	7 308
Constructions		27 065	28 662
Installations techniques & matériels		39 115	42 383
Autres immobilisations corporelles		8 149	9 370
Immo en cours, av et acptes		491	881
		82 077	88 604
Actifs financiers non courants	10	2 214	2 656
Actifs d'impôt différés	11		
Total Actif Non courant		92 180	99 334
Stocks et en-cours	12	34 432	43 860
Créances clients	13	75 767	70 495
Autres créances	14	7 294	19 066
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	10 844	4 968
Total Actif Courant		128 337	138 389
Actifs destinés à être cédés	19	100	1 336
Total de l'Actif		220 617	239 059

PASSIF	Notes n°	31.12.09	31.12.08
Capitaux propres			
Capital social	15	21 393	21 393
Ecart de réévaluation sur les terrains		2 333	2 333
Réserves et report à nouveau		51 587	61 233
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice		14 881	-9 407
Capitaux Propres Part du Groupe		90 194	75 552
Intérêts minoritaires		1	1
Capitaux propres		90 195	75 553
Provisions à long terme	16	8 284	9 114
Dettes financières moyen et long terme	17	19 732	22 420
Passifs d'impôt différés	11	10 774	10 792
Total Passif non courant		38 790	42 326
Dettes financières à moins d'un an	17	14 608	47 816
Dettes fournisseurs		52 566	48 546
Autres dettes	18	24 409	23 574
Total Passif Courant		91 583	119 936
Passifs destinés à être cédés		49	1 244
Total du Passif		220 617	239 059

**Compte de résultat consolidé
au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)**

	Notes n°	31.12.09 (12 mois)	31.12.08 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	358 246	419 874
Variation de la production stockée		(6 373)	(9 284)
Consommations		(113 156)	(147 080)
Autres charges externes		(100 343)	(125 197)
VALEUR AJOUTEE		138 374	138 313
Impôts et taxes		(5 521)	(6 572)
Charges du personnel et d'intérimaires		(96 722)	(112 484)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		36 131	19 257
Dotations aux amortissements		(13 980)	(15 385)
Dotations/reprises nettes sur provisions		1 517	(2 710)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3	23 668	1 162
Autres revenus (charges) divers(es) net(tes)	4	(1 861)	(927)
Perte de valeur des goodwill			
RESULTAT OPERATIONNEL		21 807	235
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>		107	105
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(3 116)	(5 141)
Coût de l'endettement financier net	5	(3 009)	(5 036)
Autres produits et charges financiers	5	(363)	(840)
Impôts courants et différés	6	(3 596)	(2 320)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		83	123
RESULTAT NET DES ACTIVITES CONSERVEES		14 922	(7 838)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(41)	(1 569)
RESULTAT NET		14 881	(9 407)
* dont part revenant au Groupe consolidé		14 881	(9 407)
* dont part revenant aux intérêts minoritaires			
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		5,56	-3,52
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)		5,56	-3,52

**Etat du résultat net et des gains et pertes
comptabilisés directement en capitaux
propres au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)**

	31.12.09 (12 mois)	31.12.08 (12 mois)
RESULTAT NET	14 881	(9 407)
Ecarts de conversion nets d'impôt	(238)	(2 443)
GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	(238)	(2 443)
RESULTAT GLOBAL	14 643	(11 850)
* dont part revenant au Groupe consolidé	14 643	(11 850)
* dont part revenant aux intérêts minoritaires		

**Tableau de trésorerie consolidé
au 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)**

	31.12.09 (12 mois)	31.12.08 (12 mois)
RESULTAT NET	14 881	(9 407)
Dotations aux amortissements	13 980	15 385
Plus-/moins-values sur cessions d'actifs	(16)	136
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles	(1 932)	786
Elimination des résultats des sociétés mises en équivalence	(88)	(123)
AUTOFINANCEMENT	26 825	6 777
Variation des autres actifs et passifs court terme	24 049	10 958
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	50 874	17 735
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 860)	(15 088)
Acquisitions d'immobilisations financières	(53)	(725)
Cessions d'immobilisations	46	56
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES INVESTISSEMENTS	(8 867)	(15 757)
Distribution de dividendes	0	(2 139)
Variation de l'endettement	(4 132)	(4 262)
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DU FINANCEMENT	(4 132)	(6 401)
Incidence des variations de change et de périmètre	(235)	(757)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	37 640	(5 180)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	(30 360)	(25 180)
TRESORERIE A LA CLOTURE	7 280	(30 360)

**Variation des capitaux propres consolidés
(en milliers d'euros)**

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2007	21 393	9 704	51 052	8 875	(1 596)	89 428
Résultat de l'exercice 2008				(9 407)		(9 407)
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres					(2 443)	(2 443)
S/Total Résultat global						(11 850)
Affectation du résultat 2007			8 875	(8 875)		0
Distribution de dividendes (1)			(2 139)			(2 139)
Paiements en actions			19			19
Autres variations			94			94
Capitaux propres au 31 décembre 2008	21 393	9 704	57 901	(9 407)	(4 039)	75 552
Résultat de l'exercice 2009				14 881		14 881
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres					(238)	(238)
S/Total Résultat global						14 643
Affectation du résultat 2008			(9 407)	9 407		0
Distribution de dividendes						0
Cession titres auto-détenus						0
Paiements en actions						0
Autres variations						0
Capitaux propres au 31 Décembre 2009	21 393	9 704	48 494	14 881	(4 277)	90 195

(1) Dividende par action versé en 2008 : 0,80 euro

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de MGI COUTIER ont été arrêtés par le Directoire le 26 avril 2010.

Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe MGI COUTIER sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2009. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet de l'Union Européenne www.europa.eu.int.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2009

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- ✓ IFRS 8 : norme d'information sectorielle qui remplace IAS 14,
- ✓ IAS 1 révisée : présentation des états financiers (introduction du résultat global),
- ✓ IAS 23 révisée : suppression de l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charge pour les actifs qualifiés,
- ✓ Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations,
- ✓ Amendements IAS 32 et IAS 1 : amendements relatifs aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation,
- ✓ Amendements IFRS 1 et IAS 27 : amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise ou une entreprise associée,

- ✓ Amendement IAS 39 : reclassement des actifs financiers, date d'application et transition,
- ✓ Amendement IFRS 7 : amendement relatif à l'amélioration des informations communiquées au titre des instruments financiers,
- ✓ Amendements IFRIC 9 et IAS 39 : amendements relatifs aux dérivés incorporés,
- ✓ « Améliorations annuelles » portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1er janvier 2009 (texte publié par l'IASB en mai 2008),
- ✓ IFRIC 11 : plans d'options au sein d'un Groupe,
- ✓ IFRIC 13 : programmes de fidélité clients,
- ✓ IFRIC 14 : écrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions.

Seule l'entrée en vigueur d'IFRS 8 et d'IAS 1 révisée emporte des conséquences sur la présentation des comptes et de l'information financière du Groupe étant précisé que ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du Groupe :

- ✓ La norme IFRS 8 requiert la présentation d'informations sur les secteurs opérationnels du Groupe MGI COUTIER, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteur d'activité, étant précisé que le Groupe MGI COUTIER n'avait défini qu'une seule activité sectorielle) et de second niveau (secteur géographique : France, Europe de l'Ouest et reste du monde). Le Groupe MGI COUTIER a déterminé que les secteurs opérationnels étaient les mêmes que les secteurs précédemment identifiés dans le cadre de la norme IAS 14. Cette absence d'incidence de la norme IFRS 8 sur la définition des segments opérationnels du Groupe est cohérente avec la très forte imbrication des reportings comptables et opérationnels qui se déclinent notamment au travers d'un outil de reporting et de principes comptables uniques.
- ✓ La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, propose essentiellement de modifier de façon optionnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état présentant le « résultat global » du Groupe (« Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »). Elle exige par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers, et ce pour les états financiers complets (par opposition à des comptes consolidés

résumés). Au 31 décembre 2009, le Groupe MGI COUTIER n'a pas retenu l'option de modifier l'appellation de certains états financiers.

Le Groupe présente par contre désormais un « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et ce, conformément à IAS 1 révisée et à la recommandation du CNCC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009. La présentation du tableau de variation des capitaux propres a été adaptée en conséquence.

Le Groupe MGI COUTIER n'est pas concerné par le contenu et/ou les incidences des autres textes.

Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2009, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe (IAS 24 révisée et IFRS 9), soit parce que le Groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- ✓ IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- ✓ IFRS 1 révisée : révision de la structure de la norme IFRS 1,
- ✓ IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- ✓ Amendements IAS 39 : amendements relatifs aux éléments éligibles à la couverture,
- ✓ Amendement IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- ✓ Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intragroupe,
- ✓ « Améliorations annuelles » portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1er juillet 2009 (texte publié par l'IASB en avril 2009),
- ✓ IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des parties liées,
- ✓ IFRS 9 : norme sur les instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- ✓ IFRIC 12 : concessions de services publics,
- ✓ IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- ✓ IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- ✓ IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,
- ✓ IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs,
- ✓ IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres,
- ✓ Amendements IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.

Le Groupe n'est pas à ce stade concerné par ces

textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du Groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les survaleurs, les impôts différés et les provisions inscrites au passif du bilan sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 1.3 i). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce un contrôle conjoint et où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise sont intégrées proportionnellement.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présentée en note 2.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

1.2. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

- ✓ Le Groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :
- ✓ L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres.
- ✓ Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- ✓ En ce qui concerne les capitaux propres part du Groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en euros de la fin de l'exercice précédent ; le résultat retenu est celui figurant au compte de résultat ; les autres mouvements sont convertis au taux réel des transactions. L'écart en euros ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte «écarts de conversion» inclus dans la «situation nette – part du Groupe».

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat. Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion ».

1.3. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le Groupe.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- ✓ brevets (amortis sur leur durée de protection),
- ✓ logiciels (amortis sur une période de 1 et 3 ans).

Les frais de recherche ne sont pas immobilisables et sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement sont immobilisables en immobilisations incorporelles lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies. Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis.

b) Survaleurs

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la quote-part de capitaux propres existant à cette date et qui n'a pu être affecté sur les postes d'actif et de passif, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ». Les fonds commerciaux non affectés sont également considérés comme des survaleurs.

Par application de l'exception prévue par la norme IFRS 1, la valeur des écarts d'acquisition positifs déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en normes IFRS. Aucun amortissement n'est désormais pratiqué sur les écarts d'acquisition positifs.

Un test de dépréciation est réalisé dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an, conformément aux dispositions de la norme IAS 36. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, etc.).

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette comptable après fusion ou apport partiel d'actif.

Les contrats de crédits-bails immobiliers et mobiliers ou de location financière sont retraités, afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens, en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis selon les règles détaillées ci-dessous.

Dans un but d'uniformité, les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ✓ constructions : 25 à 40 ans
- ✓ agencements des constructions : 5 à 10 ans
- ✓ installations techniques : 6 à 10 ans
- ✓ matériels et outillages industriels : 6 à 10 ans
- ✓ installations générales : 10 ans
- ✓ mobilier, matériel de bureau : 5 à 10 ans

En application de la norme IAS 36, la société effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie identique à celle retenue pour les survaleurs, si des in-

dices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le Groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions. Les dépenses réalisées ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe MGI COUTIER n'ont pas de valeur résiduelle significative.

d) Actifs financiers non courants

Ce poste inclut d'une part les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) et d'autre part les immobilisations financières constituées principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du Groupe MGI COUTIER.

Les titres de participation représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsque aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif. Ils sont maintenus au bilan à leur coût éventuellement déprécié.

e) Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » et compte tenu de la rotation des stocks sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable au client.

f) Créances clients

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Ces créances sont ensuite comptabilisées au coût amorti. Les créances clients sont re-

traitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement de perte de valeur est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la provision sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

h) Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- ✓ de provisions non déductibles de façon temporaire,
- ✓ des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, crédits-bails, indemnités de départ à la retraite, ...).
- ✓ de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks.

i) Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés. A la clôture de l'exercice, ces dettes sont reclassées dans les provisions à long terme au passif du bilan au titre des « indemnités de retraite ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée dans les provisions pour retraites et autres avantages.

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5%, d'une augmentation des salaires de 1,5% pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. L'ensemble des écarts actuariels ne sont pas amortis, mais comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont apparus.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

j) Paiements fondés sur des actions

En application d'IFRS 2, les options de souscription d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés.

k) Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

l) Instruments dérivés

Risque de change

Les flux commerciaux réalisés entre MGI COUTIER SA et ses filiales situées à l'étranger sont pour l'essentiel facturés en euros. En conséquence, le Groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux.

Risque de taux

Les sociétés du Groupe ne détiennent aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

m) Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

1.4. Présentation du compte de résultat

a) Chiffre d'affaires

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

b) Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés. En référence à IAS 20 (comptabilisation des subventions publiques) et du rattachement des subventions aux coûts qu'elles compensent, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est imputé sur les charges de personnel.

c) Taxe professionnelle et contribution économique territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :

- ✓ la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- ✓ la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe MGI COUTIER comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles cotisations seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

d) Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- ✓ des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration,
- ✓ des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- ✓ des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs,
- ✓ des dépréciations non courantes de survaleurs,
- ✓ du résultat financier,
- ✓ des impôts courants et différés,
- ✓ du résultat net des entreprises associées.

Cette présentation est conforme à la recommandation CNC n° 2004-R.02 du 27 octobre 2004 (relative au format du compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres des entreprises sous référentiel comptable international).

1.5. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du Groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2009, il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou ayant été exercée.

1.6. Instruments financiers – Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

1 - Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés.

2 - Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à

chaque clôture.

3 - Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette catégorie sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

✓ Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.

✓ Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.

4 - Actifs disponibles à la vente : cette catégorie comprend les instruments non affectés à une des rubriques précédentes. Il s'agit des titres non consolidés. La valeur d'utilité des titres de participation non consolidés et des créances rattachées est évaluée en tenant compte des perspectives de rentabilité, de la probabilité de recouvrement des créances et de la quote-part de situation nette détenue par le Groupe. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

5 - Instruments dérivés : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés.

1.7. Informations sectorielles

Le Groupe MGI COUTIER n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

1.8. Facteurs de risques

Le Groupe MGI COUTIER exerce plus de 90% de son activité dans le secteur de la première monte automobile en tant qu'équipementier. Les risques inhérents à ce secteur d'activité sont donc également susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe MGI COUTIER réalise directement 37% environ de son chiffre d'affaires avec le groupe PSA et 27% environ avec le Groupe RENAULT (y compris DACIA et SAMSUNG). Cette forte concentration du chiffre d'affaires sur deux constructeurs d'origine française entraîne des éléments supplémentaires de risques.

2 Périmètre de consolidation

Sociétés	% détenu	Méthode de consolidation	Localisation
MGI COUTIER SA (société mère)			Champfromier, France
PAYS DE BRAY SUD SCI	100	Intégration globale	Champfromier, France
NINGBO MGI COUTIER	100	Intégration globale	Cixi, Chine
MGI COUTIER TUNISIE	100	Intégration globale	Mateur, Tunisie
MGI COUTIER ITALIA	100	Intégration globale	Asti, Italie
MGI COUTIER ARGENTINA	100	Intégration globale	Cordoba, Argentine
MGI COUTIER BRASIL	100	Intégration globale	Jundiai, Brésil
MGI COUTIER UK LTD	100	Intégration globale	Minworth, UK
MGI COUTIER TURQUIE	100	Intégration globale	Bursa, Turquie
MGI COUTIER ESPANA	100	Intégration globale	Vigo, Espagne
MGI COUTIER MEJICO	100	Intégration globale	Saltillo, Mexique
MEIPL LTD	50	Intégration proportionnelle	Pune, Inde
MGI COUTIER ROM	100	Intégration globale	Timisoara, Roumanie
MGI COUTIER ILIA	50	Intégration proportionnelle	Ghaemshahr, Iran
VOSS EXOTECH	24	Mise en équivalence	Pune, Inde

L'ensemble des filiales du Groupe MGI COUTIER clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés MEIPL, VOSS EXOTECH et MGI COUTIER ILIA dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

Compte tenu de la décision 2008 du Directoire de fermer la filiale mexicaine, les actifs et passifs de cette entité ont été présentés en « actifs et passifs destinés à être cédés ». La société EPPL est sortie du périmètre de consolidation sur la période, les titres détenus dans cette filiale ayant été cédés en mars 2009.

3 Information par zone géographique

(en milliers d'euros)	France	Europe de l'Ouest	Reste du monde	Eliminations Internes	Total
Au 31 décembre 2009					
Ventes totales	244 993	74 915	99 697	(61 359)	358 246
Résultat opérationnel courant	12 569	3 503	7 596	-	23 668
Au 31 décembre 2008					
Ventes totales	301 080	89 674	103 804	(74 684)	419 874
Résultat opérationnel courant	11 538	(1 304)	(9 072)	-	1 162

La ventilation des immobilisations (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs Nettes
France	204 927	55 034
Europe de l'Ouest	43 580	14 831
Reste du Monde	35 653	20 097
Total immobilisations	284 160	89 962

4 Revenus et charges diverses nets (tes)

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Coûts de restructuration (nets)	(1 260)	(882)
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	16	(136)
Autres	(617)	91
Total	(1 861)	(927)

5 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Coût de l'endettement financier net	(3 009)	(5 036)
Gains et (pertes) de change nets	(680)	(328)
Autres produits (charges)	317	(512)
Total	(3 372)	(5 876)

6 Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	(3 614)	(216)
Impôts différés	18	(2 104)
Total	(3 596)	(2 320)

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en tenant compte d'un taux global de 33,33%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	18 394
Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire)	(1 363)
Taux d'imposition différents	(1 580)
Utilisation de déficits antérieurs	(2 316)
Différences permanentes	(510)
Base imposable	12 625
Impôt au taux normatif de 33,33%	(4 208)
Autres impacts (contrôle fiscal MGI COUTIER Espana)	612
Charge d'impôt effective	(3 596)

7 Survaleurs

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette au 1er janvier	7 708	7 904
Acquisitions de l'exercice	-	-
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	-	-
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	-	-
Cessions	-	(196)
Ecart de conversion	-	-
Dépréciation	-	-
Montant net	7 708	7 708

Les survaleurs concernent principalement MGI COUTIER ESPAÑA et MGI COUTIER SA.

La valeur d'utilité des survaleurs correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- ✓ Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2010, et sont étendus sur une période explicite de cinq ans, avec un ratio de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires stable ;
- ✓ Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini (avec un taux de croissance à l'infini de 1%) du dernier flux de la période explicite ;
- ✓ Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2009, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2009 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 9,70% contre 8,76% l'an dernier, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- ✓ Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en mars 2010.
- ✓ Taux sans risque de 4.06%
- ✓ Prime de risque de 6.39%
- ✓ Bêta désendetté de 1
- ✓ Bêta réendetté de 1.17

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les survaleurs.

8 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2009	11 644	1 692	13 336
Acquisitions	193	8	201
Cessions	(411)	(717)	(1 128)
Ecart de conversion et autres	(2)	9	7
Valeur au 31 décembre 2009	11 424	992	12 416
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2009	(11 420)	(1 550)	(12 970)
Amortissements	(208)	(135)	(343)
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions	411	717	1 128
Ecart de conversion et autres	(50)	-	(50)
Valeur au 31 décembre 2009	(11 267)	(968)	(12 235)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2009	157	24	181

En 2009 et 2008, aucun coût de développement n'a été immobilisé du fait que les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. En effet, pour être immobilisés, les coûts de développement engagés dans le cadre d'un projet d'un nouveau produit ou d'une évolution significative d'un produit existant doivent satisfaire six critères. Parmi ces critères, il en est un qui impose de démontrer l'existence d'un marché pour la production issue du projet. L'existence du marché est démontrée lorsque le Groupe a reçu l'homologation des constructeurs et que les volumes proposés par les constructeurs génèrent une rentabilité suffisante. Or les frais de développement correspondants sont encourus à un stade du projet antérieur à l'homologation des constructeurs. Le montant des frais de recherche et développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2009 s'élève à 19,7 millions d'euros (21,1 millions d'euros en 2008).

9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Montants bruts comptabilisés						
Valeur au 1er janvier 2009	7 393	50 676	153 928	25 599	881	238 477
Acquisitions	1	293	7 646	1 280	(561)	8 659
Cessions	-	(1)	(1 622)	(2 502)	-	(4 125)
Ecart de conversion et autres	(52)	(212)	341	15	171	263
Valeur au 31 décembre 2009	7 342	50 756	160 293	24 392	491	243 274
Cumul amortissements et pertes de valeur						
Valeur au 1er janvier 2009	(85)	(22 014)	(111 545)	(16 229)	-	(149 873)
Amortissements	(7)	(1 566)	(9 525)	(2 539)	-	(13 637)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	1	1 620	2 489	-	4 110
Ecart de conversion et autres	7	(112)	(1 728)	36	-	(1 797)
Valeur au 31 décembre 2009	(85)	(23 691)	(121 178)	(16 243)	-	(161 197)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2009	7 257	27 065	39 115	8 149	491	82 077

L'analyse des biens acquis en crédit-bail selon leur nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	266	-	266
Constructions	19 248	(16 693)	2 555
Installations techniques	6 124	(6 124)	-
Autres immobilisations	406	(406)	-
Total	26 044	(23 223)	2 821

Les terrains situés en France ont été comptabilisés en juste à valeur à dire d'expert. Ce mode de comptabilisation a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 3 500 milliers d'euros par rapport à une comptabilisation sur la base du coût historique. Les capitaux propres et les impôts différés passifs ont été affectés à hauteur respectivement de 2 333 milliers d'euros et 1 167 milliers d'euros par cette revalorisation des terrains.

10 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2009	359	2 570	2 929
Acquisitions	-	53	53
Cessions	-	(38)	(38)
Ecarts de conversion et autres	(123)	(185)	(308)
Valeur au 31 décembre 2009	236	2 400	2 636
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2009	-	(273)	(273)
Amortissements	-	-	-
Pertes de valeur nettes	(150)	-	(150)
Cessions	-	-	-
Ecarts de conversion et autres	-	1	1
Valeur au 31 décembre 2009	(150)	(272)	(422)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2009	86	2 128	2 214

La colonne « Autres » comprend notamment les titres de participation dans les entreprises associées qui s'élèvent à 238 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Ils concernent uniquement la société Voss Exotech (Inde) dont la contribution au résultat 2009 est de + 83 milliers d'euros.

11 Impôt différé

Les impôts différés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Réévaluation terrains		
France à dire d'expert	1 167	1 167
Amortissements accélérés à caractère fiscal	10 180	6 779
Retraitements Crédits-Bails	731	3 015
Retraite	(1 203)	(1 221)
Provisions sur créances rattachées à des participations	708	921
Autres différences	(809)	131
Total	10 774	10 792

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale. Au niveau du Groupe, les éventuels actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice n'ont pas été reconnus sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future. Les principaux déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2009 (hors filiales mises en liquidation) et non pris en compte dans les états financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	
MGI COUTIER Argentina	2 396
MGI COUTIER Espagne	2 094
Total	4 490

12 Stocks

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Prov. pour dépréciation	Valeur nette	31.12.2008
Matières, composants & marchandises	13 909	(3 124)	10 785	12 605
Produits intermédiaires et finis	15 221	(909)	14 312	16 367
En cours de production	9 426	(91)	9 335	14 888
Total	38 556	(4 124)	34 432	43 860

13 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances clients	77 094	71 271
Provisions pour dépréciation	(1 327)	(776)
Valeur nette	75 767	70 495

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

14 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges constatées d'avance	165	265
Créances d'impôt – MGI COUTIER SA	-	6 688
Créances fiscales et autres	4 633	7 450
Avances et acomptes versés sur commandes	3 251	5 714
Valeur brute	8 049	20 117
Dépréciation	(755)	(1 051)
Valeur nette	7 294	19 066

L'ensemble des créances classées sous la rubrique « autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

15 Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital se compose de 2 674 104 actions d'un montant nominal de 8 euros. Le Groupe familial détient 68,32% du capital et des droits de vote, dont 56,14% par la société COUTIER JUNIOR.

16 Provisions à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations	Utilisations	Reprises sans objet / Autres	31.12.2009
Indemnités de retraite & Fin de carrière	3 821	-	209	-	3 612
Autres provisions pour risques et charges	5 293	4 796	4 210	1 207	4 672
Total	9 114	4 796	4 419	1 207	8 284

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées conformément à la note 1.3 i).

17 Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 461	34 404
Crédits-bails	94	132
Autres financements moyen terme	221	372
Soldes créditeurs de banque	3 564	35 328
Sous-total dettes financières	34 340	70 236
Sous-total Disponibilités et équivalents de trésorerie	10 844	4 968
Endettement financier net	23 496	65 268

Au 31 décembre 2009, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

- ✓ à moins d'un an : 14 608 milliers d'euros (47 816 milliers d'euros en 2008)
- ✓ de un à cinq ans : 19 635 milliers d'euros (22 291 milliers d'euros en 2008)
- ✓ à plus de cinq ans : 97 milliers d'euros (129 milliers d'euros en 2008)

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 9 948 milliers d'euros et les dettes à taux variable à 24 392 milliers d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, les sociétés du Groupe ne détiennent aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers. Toutes les sociétés du Groupe MGI COUTIER respectent au 31 décembre 2009 l'intégralité de ces covenants.

18 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Avances et acomptes reçus	3 976	6 481
Produits constatés d'avance	1 778	869
Autres dettes	18 655	16 224
Total	24 409	23 574

19 Actifs destinés à être cédés et abandonnés

Le Directoire ayant pris la décision sur l'exercice 2008 de fermer la filiale mexicaine et de céder les actifs,

les actifs et passifs rattachés de cette entité ont été présentés en « actifs destinés à être cédés » et en « passifs destinés à être cédés » dans les comptes au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009. L'actif net relatif à cette filiale s'élève à 51 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (actifs de 100 milliers d'euros, passifs de 49 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2008, l'actif net relatif aux « actifs destinés à être cédés » s'élevait à 92 K€ (actifs de 1 336 milliers d'euros, passifs de 1 244 milliers d'euros) et concernait la filiale mexicaine et la filiale indienne EPPL (dont les titres ont été cédés en mars 2009).

20 Engagements hors bilan et garanties accordées

Au 31 décembre 2009, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à :

- ✓ 19 540 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la société-mère en faveur des filiales étrangères du Groupe, dont :
 - MEIPL : 2 242 milliers d'euros ;
 - MGI COUTIER ESPANA : 14 714 milliers d'euros ;
 - MGI COUTIER TUNISIE : 1 050 milliers d'euros ;
- ✓ 7 103 milliers d'euros, au titre d'hypothèques ou de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du Groupe).

21 Actions propres

Au 31 décembre 2009, le Groupe ne détient aucune action propre.

22 Effectifs

La ventilation des effectifs par catégorie s'analyse comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Cadres	289	320
Employés et techniciens	1 421	1 647
Ouvriers	2 425	2 235
Total	4 135	4 202

Au 31 décembre 2009, le total de l'effectif du Groupe MGI COUTIER s'élève à 4 135 personnes, dont 1 812 en France.

GROUPE MGI COUTIER

L'évolution des effectifs est la suivante :

	31.12.2009	31.12.2008
MGI COUTIER	1 812	2 034
Total France	1 812	2 034
MGI COUTIER TUNISIE	735	508
MGI COUTIER ARGENTINA	92	135
MGI COUTIER NINGBO	347	260
MGI COUTIER BURSA	286	332
MGI COUTIER BRASIL	222	201
MGI COUTIER UK	96	122
MGI COUTIER ESPANA	306	309
MGI COUTIER MEJICO	-	10
MEIPL	58	57
MGI COUTIER ROM	155	208
MGI COUTIER ILIA	26	26
Total	4 135	4 202

23 Instruments financiers

Rubriques du bilan – Exercice 2009 (en milliers d'euros)	Désignation des instrum. financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif			
Titres non consolidés et créances rattachées	A	1 402	1 402
Autres actifs financiers non courants	D	812	812
Clients et comptes rattachés	D	75 767	75 767
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	7 129	7 129
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	10 844	10 844
Passif			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	30 776	30 776
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C	-	-
Concours bancaires courants	D	3 564	3 564
Fournisseurs et comptes rattachés	D	52 566	52 566
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D	22 631	22 631

A – Actifs disponibles à la vente

B – Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C – Actifs et passifs évalués au coût amorti

D – Actifs et passifs évalués au coût

24 Rémunérations des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à raison des fonctions qu'ils exercent au sein des entreprises contrôlées du Groupe MGI COUTIER, ne peut être dissocié du montant global des rémunérations qui leur sont versées par MGI COUTIER SA.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant MGI COUTIER SA s'élèvent au total à 813 821 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (1 160 553 euros en 2008), tandis que celles accordées aux membres du conseil de Surveillance s'élèvent à 279 934 euros (113 844 euros en 2008).

25 Options d'achat d'actions

La société n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions.

26 Risques et litiges

26.1. Risques de marché

Risques liés à la fluctuation des taux de change

MGI COUTIER exerce une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le Groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers. Aucune couverture des risques de change n'a été mise en place.

Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le Groupe MGI COUTIER sont les matières plastiques et l'acier. Le Groupe n'a historiquement jamais mis en place de couverture pour réduire son exposition aux fluctuations des matières premières.

Risques de taux

Le résultat net du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ceux-ci ont un impact direct sur le coût de l'endettement. MGI COUTIER considère que les risques de taux sont indissociables de toute politique de financement. Aucune couverture des risques de taux n'a donc été mise en place.

Risques de liquidité

MGI COUTIER doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel. Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de son endettement net (lignes de crédit moyen terme) et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme (es-compte en compte). Toutes les lignes de crédit moyen terme octroyées à MGI COUTIER SA depuis l'exercice 2003 font l'objet de covenants financiers. Sur la base de l'historique des dix dernières années, ces covenants ont toujours été respectés sauf sur l'exercice 2001. Par ailleurs, la trésorerie de MGI COUTIER est suivie quotidiennement, celle de ses filiales mensuellement.

26.2. Risques industriels et liés à l'environnement

Risques liés à l'environnement

Les activités de MGI COUTIER sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air et

dans l'eau, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche, MGI COUTIER a mis en œuvre une politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en faveur de ses employés et du respect de son environnement dans le cadre de la norme ISO 14001. En France, les Chefs d'Etablissement et à l'étranger les Directeurs de Filiale sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Vice-Président du Directoire en charge des Opérations.

Risques liés aux produits et services vendus

MGI COUTIER est exposé au risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés. MGI COUTIER est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, MGI COUTIER a souscrit une police d'assurance responsabilité civile garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Cependant, la responsabilité de MGI COUTIER envers ses clients est le plus souvent illimitée alors que les couvertures d'assurance sont systématiquement plafonnées. Il existe donc un risque résiduel théorique.

26.3. Autres risques

Risques liés à la dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de MGI COUTIER dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Turquie et en Amérique du Sud. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, MGI COUTIER réalise plus de 60% de son activité directement auprès des deux constructeurs PSA et RENAULT. Les performances de ces deux constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus de MGI COUTIER.

Risques liés aux nouveaux projets

Toute acceptation d'un nouveau projet fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par le Directoire. Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à la mise en production « série », avec des jalons où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de MGI COUTIER peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que MGI COUTIER ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. En outre, il peut arriver dans certains cas que le constructeur se réserve le droit de changer de fournisseur de manière discrétionnaire pendant la vie du modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où MGI COUTIER offre une large gamme de produits, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

Risques liés à la dépendance contractuelle

MGI COUTIER opère avec de nombreux fournisseurs, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique.

Risques clients

Chaque mois, la Direction Financière diffuse l'état des encours et des échus par client de même qu'un état synthétique sur les litiges par Division. Depuis l'exercice 2006, une assurance-crédit a été mise en place afin de réduire les risques d'impayés sur une partie du périmètre France et Espagne.

Risques sociaux

MGI COUTIER considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de MGI COUTIER vise à minimiser les risques sociaux, MGI COUTIER n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de MGI COUTIER et les innovations issues de la Recherche du Groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des Divisions ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour lutter contre elle.

27 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en euros)	MAZARS SA - MAZARS			ORFIS SA – ORFIS BAKER TILLY		
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%
	N	N-1	(N)	N	N-1	(N)
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
- Emetteur	70.700	70.700	54,3	60.200	60.200	65,8
- Filiales intégrées globalement	59.400	44.466	45,7	33.226	39.571	34,2
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :						
- Emetteur	-	-		-	-	
- Filiales intégrées globalement	-	-		-	-	
Sous-total	130.100	115.166	100%	91.426	99.771	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social	-	-		-	-	
Autres	-	-		-	-	
Sous-total	-	-	/	-	-	/
Total	130.100	115.166	100%	91.426	99.7715	100%

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- ✓ le contrôle des comptes consolidés de la société MGI COUTIER SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouveaux textes IFRS que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2009, et en particulier les normes IAS 1 révisée et IFRS 8.

2 Justification des appréciations

- ✓ En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
- ✓ La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les nouveaux textes IFRS que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2009, et en particulier les normes IAS 1 révisée et IFRS 8. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.
- ✓ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, tels que décrits en note 1.3 k) de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- ✓ Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des survaleurs, selon les modalités décrites dans les notes 1.3 b) et 7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 b) et 7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER

Mazars
Alain CHAVANCE

ACTIF	Notes n°			31.12.09	31.12.08
		Montants bruts	Amort ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations Incorporelles	3.1	13 760	12 125	1 635	1 642
Immobilisations Corporelles	3.1				
Terrains		599	100	499	504
Constructions		18 260	9 673	8 587	8 999
Instal techn,mat et outillages		102 282	79 711	22 571	23 824
Autres immo corporelles		18 314	12 487	5 827	6 505
Immo en cours, av et acptes		131		131	284
		139 586	101 971	37 615	40 116
Immobilisations Financières	3.2				
Particip & créances rattachées		76 931	32 460	44 471	44 896
Autres immo financières		749	269	480	524
		77 680	32 729	44 951	45 420
Stocks	3.3	24 167	3 424	20 743	26 163
Avances & Acptes Versés/Cdes		1 400		1 400	2 682
Créances					
Clients et cptes rattachés	3.4	51 107	577	50 530	40 886
Autres créances	3.5	5 269	244	5 025	8 464
		56 376	821	55 555	49 350
Disponibilités et Valeurs mobilières	3.6	5 072		5 072	5 708
Charges Constatées d'Avance		128		128	179
Ecarts de Conversion Actif					23
Total de l'Actif		318 169	151 070	167 099	171 283

PASSIF	Notes n°	31.12.09	31.12.08
Capitaux Propres	3.8		
Capital social		21 393	21 393
Primes de fusion et d'apport		9 704	9 704
Réserve légale		2 139	2 139
Réserves réglementées		41	41
Autres réserves			
Report à nouveau		12 523	21 527
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice		8 168	(9 004)
Provisions réglementées	3.8	21 984	20 364
Situation Nette Avant Répartition		75 952	66 164
Autres fonds propres			
Avances conditionnées		160	
Provisions pour Risques & Charges	3.9	3 000	3 358
Dettes			
Dettes financières	3.10	20 784	28 914
Associés - dettes financières diverses	3.10	9 609	6 317
Fournisseurs et comptes rattachés		41 579	44 505
Dettes fiscales et sociales	3.11	13 598	9 747
Autres dettes	3.11	2 416	12 269
		87 986	101 752
Produits constatés d'Avance			
Ecarts de Conversion Passif		1	9
Total du Passif		167 099	171 283

**Compte de résultat
de l'exercice au 31 décembre 2009
comptes sociaux
(en milliers d'euros)**

	Notes n°	31.12.09 (12 mois)	31.12.08 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.2	244 993	301 080
Variation de la production stockée		(5 775)	(6 409)
Subventions d'exploitation		24	28
Autres produits d'exploitation		2 244	3 365
PRODUITS D'EXPLOITATION		241 486	298 064
Achats		(72 026)	(93 842)
Variation de stocks et encours		(519)	(1 338)
Autres achats et charges externes		(78 431)	(104 793)
VALEUR AJOUTEE		90 510	98 091
Impôts et taxes		(5 760)	(7 209)
Charges du personnel		(67 030)	(76 449)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		17 720	14 433
Dotations aux amortissements		(7 966)	(8 686)
Reprises et (dotations) aux provisions		433	103
Autres produits et (charges)		(4)	(329)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 183	5 521
Produits et (charges) financières	4.3	1 564	(18 486)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		11 747	(12 965)
Produits et (charges) exceptionnels	4.4	(1 586)	909
Participation des salariés		(980)	
RESULTAT AVANT IMPOTS		9 181	(12 056)
Provisions pour impôts	4.5	(1 013)	3 052
RESULTAT NET		8 168	(9 004)

Annexe aux comptes sociaux 31 décembre 2009

1 Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de MGI COUTIER SA consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces automobiles et à les commercialiser notamment auprès des constructeurs automobiles français et étrangers, ainsi que d'autres équipementiers automobiles. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions.

MGI COUTIER SA assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du Groupe MGI COUTIER, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- ✓ du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- ✓ des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005,
- ✓ aux règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
 - ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - ✓ indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

a) Incorporelles

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds de commerce figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1er janvier 2005 du règlement 2002-10, la société MGI COUTIER n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres progiciels ou dépenses engagés lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

b) Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Constructions 25 à 40 ans
- ✓ Agencements des constructions 5 à 10 ans
- ✓ Installations techniques 6 à 10 ans
- ✓ Matériels et outillages industriels 6 à 10 ans
- ✓ Installations générales 10 ans
- ✓ Mobilier, matériel de bureau 5 à 10 ans

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en «provisions réglementées».

c) Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité, ...

2.3. Créances rattachées à des participations

A compter du 2 janvier 2002, le Groupe MGI COUTIER a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du Groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues depuis plus d'un mois et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du premier entré-premier sorti, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

2.5. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées,

et suivant les modalités suivantes :

- ✓ provision égale à 25% du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours.
- ✓ provision égale à 100% du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

2.6. Provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.7. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. note 5.1).

Les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5%, d'une augmentation des salaires de 1,5% pour les cadres (idem pour les non-cadres), d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements de MGI COUTIER ne prévoient pas cette obligation et les usages de la société restent accessoires en la matière.

2.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend notamment les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les charges et produits exceptionnels comprennent notamment les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires, les produits de cessions d'actifs et les produits et charges non liés à l'activité courante.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations	Diminutions	31.12.2009
Immobilisations incorporelles	14 707	58	1 005	13 760
Terrains	598	1	-	599
Constructions	18 025	235	-	18 260
Installations techniques, matériel et outillages	98 348	5 019	1 085	102 282
Autres immobilisations corporelles	17 557	1 065	308	18 314
Immobilisations en cours, avances et acptes	284	131	284	131
Valeurs brutes	149 519	6 509	2 682	153 346
Amort. Autres immob.incorporelles	(13 065)	(65)	1 005	(12 125)
Provisions terrains	(94)	(6)	-	(100)
Amort. Constructions	(9 026)	(647)	-	(9 673)
Amort. Installat.Techn.	(74 524)	(6 111)	924	(79 711)
Amort. Autres immob.	(11 052)	(1 730)	295	(12 487)
Total amort./prov.	(107 761)	(8 559)	2 224	(114 096)
Valeur nette	41 758	(2 050)	(458)	39 250

Les « autres immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissement	Montant net
Logiciels	7 433	(7 399)	34
Fonds commercial	6 327	(4 726)	1 601
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total	13 760	(12 125)	1 635

Les frais de Recherche & Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 16 423 milliers d'euros (15 922 milliers sur l'exercice 2008).

3.2. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations	Diminutions	31.12.2009
Participations	52 504	-	442	52 062
Créances rattachées à des participations	25 783	3 003	3 917	24 869
Autres immob. Fin.	798	72	121	749
Valeurs brutes	79 085	3 075	4 480	77 680
Provisions sur titres de participation	(20 456)	(150)	1 494	(19 112)
Provisions sur créances rattachées	(12 935)	(1 390)	977	(13 348)
Provisions sur autres immobilisations	(274)	-	5	(269)
Total provisions	(33 665)	(1 540)	2 476	(32 729)
Valeur nette	45 420	1 535	(2 004)	44 951

3.3. Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Matières premières	7 331	7 849
Encours de production	6 084	8 664
Produits intermédiaires et finis	10 627	13 822
Marchandises	125	136
Valeur brute	24 167	30 471
Provisions pour dépréciation	(3 424)	(4 308)
Valeur nette	20 743	26 163

3.4. Créances clients

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances clients	51 107	41 567
Provisions pour dépréciation	(577)	(681)
Valeur nette	50 530	40 886

3.5. Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances Groupe	-	-
Créances hors Groupe	5 269	8 708
Valeur brute	5 269	8 708
Provisions pour dépréciation	(244)	(244)
Valeur nette	5 025	8 464

3.6. Disponibilités et valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Disponibilités	5 072	5 708
Valeur nette	5 072	5 708

3.7. Echéances des créances et des dettes

Les créances sont exigibles à moins d'un an à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéances > 1 an
Créances rattachées S/ participations	24 869
Autres immobilisations financières	749
Créances clients provisionnées	577
Autres créances	244
TOTAL	26 439

3.9. Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31.12.2009
Provisions pour litiges	3 339	2 119	2 023	436	2 999
Provisions pour pertes de change	19	-	18	-	1
Total	3 358	2 119	2 041	436	3 000

Les dettes sont exigibles à un an au plus à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Exigibilité 1 à 5 ans	Exigibilité > 5 ans	Total
Emprunts	11 283	-	11 283
TOTAL	11 283	-	11 283

3.8. Capitaux propres

Le capital social se compose de 2 674 104 actions de 8 euros. Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 68,3% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2009 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants
Capitaux propres au 31/12/2008	66 164
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice	8 168
Mouvements sur les provisions réglementées	1 620
TOTAL	75 952

3.10. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dettes Groupe	9 609	6 317
Dettes hors Groupe :		
- Emprunts	20 692	28 673
- Intérêts à payer	49	197
- Autres	43	44
Total	30 393	35 231

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect des covenants financiers. Au 31 décembre 2009, la société respecte l'intégralité de ces covenants.

3.11. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Organismes sociaux	5 021	4 641
Personnel	5 663	3 246
Etat (T.V.A., IS, etc.)	2 914	1 860
Avances et acomptes reçus	2 382	3 719
Autres dettes, charges à payer	34	8 550
Associés, dividendes à payer	-	-
Total	16 014	22 016

3.12. Entreprises liées

Les principaux postes au bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances rattachées à des participations	24 869	25 783
Clients et comptes rattachés	9 901	9 487
Autres immobilisations financières	-	343
Autres créances	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13 826	10 299
Emprunts et dettes financières	9 609	6 317
Autres dettes	-	-

3.13. Comptes rattachés

Les produits à recevoir sont principalement constitués d'avoirs fournisseurs pour 6 milliers d'euros (7 milliers en 2008) et de factures à établir pour 3 385 milliers d'euros (3 259 milliers d'euros en 2008). Les charges à payer concernent principalement des factures non parvenues pour 11 969 milliers d'euros (11 770 milliers d'euros en 2008), des avoirs à établir pour 2 636 milliers d'euros (2 734 milliers d'euros en 2008) et des dettes fiscales et sociales pour 7 841 milliers d'euros (5 074 milliers d'euros en 2008).

3.14. Effets de commerce

Les créances clients comprennent un montant de 9 357 milliers d'euros (7 995 milliers d'euros en 2008) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés.

Les dettes fournisseurs comprennent des effets à payer pour un montant de 7 913 milliers d'euros (17 014 milliers d'euros en 2008).

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits et charges avec les entreprises liées

Les ventes à des entreprises liées se sont élevées à 19 473 milliers d'euros (29 144 milliers d'euros en 2008).

Les achats auprès des entreprises liées ont représenté 39 815 milliers d'euros (42 629 milliers d'euros en 2008).

Les produits financiers avec des entreprises liées se sont élevés à 180 milliers d'euros (1 199 milliers d'euros en 2008) (hors produits de participation et reprises sur provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

Les charges financières avec des entreprises liées se sont élevées à 99 milliers d'euros (578 milliers d'euros en 2008) (hors abandons de créances et dotations aux provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

4.2. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en France représente 138,1 millions d'euros, soit 56,4% du chiffre d'affaires total (58,3 % en 2008). Le chiffre d'affaires export représente 106,9 millions d'euros, soit 43,6% du chiffre d'affaires total (41,7 % en 2008).

4.3. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Produits des participations	551	82
Différences nettes de change	(16)	(13)
(Dotations)/reprises nettes aux provisions	1 823	(13 806)
Abandons de créances	-	(3 116)
Intérêts financiers et autres charges financières (nets)	(794)	(1 633)
Total	1 564	(18 486)

Les dotations aux provisions sur les titres de participation s'élèvent à 150 milliers d'euros (8 631 milliers d'euros en 2008). Elles concernent la filiale MGI COUTIER ENGINEERING. Il a été procédé à des reprises sur provisions sur les titres de participation pour un

montant de 1 494 milliers d'euros (342 milliers d'euros en 2008). Ces reprises concernent essentiellement les filiales chinoise et roumaine.

Les dotations aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 1 390 milliers d'euros (8 377 milliers d'euros en 2008) et concernent principalement les filiales argentine et mexicaine. Des reprises ont été enregistrées sur l'exercice pour 977 milliers d'euros (2 860 milliers d'euros en 2008). Celles-ci concernent essentiellement les filiales brésilienne et irannienne.

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Amortissements et provisions (nets)	(1 620)	947
Cessions nettes d'actifs	39	(38)
Autres produits (charges)	(5)	-
Total	(1 586)	909

4.5. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant Impôts	Impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant (et participation)	10 767	(1 557)	9 210
Résultat exceptionnel	(1 586)	544	(1 042)
Résultat comptable	9 181	(1 013)	8 168

4.6. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 6 753 milliers d'euros (6 561 milliers d'euros en 2008), sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 3 459 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la note 2.7 ci-dessus.

5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 26 044 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 2 821 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties. L'échéancier des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants
A un an au plus	114
A plus d'un an et cinq ans au plus	-
A plus de cinq ans	-

Les redevances payées au cours de l'exercice s'élèvent à 435 milliers d'euros.

5.3. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société MGI COUTIER SA sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du Groupe MGI COUTIER.

5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2009, les autres engagements au profit d'organismes financiers s'analysent comme suit :

- ✓ 19 540 milliers d'euros au titre des cautions accordées (11 402 milliers d'euros en 2008),
- ✓ 1 220 milliers d'euros au titre d'hypothèques ou de nantissements d'actifs à caractère financier (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières) (1 220 milliers d'euros en 2008),
- ✓ 6 893 milliers d'euros au titre des effets faisant l'objet d'un escompte en compte au 31 décembre 2009 (17 242 milliers d'euros en 2008),
- ✓ 12 126 milliers d'euros au titre de créances cédées à un factor (14 869 milliers d'euros en 2008).

5.5. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 813 821 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (1 160 552 euros en 2008). Le montant total des rémunérations et jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance s'élève au total à 278 934 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (113 844 euros en 2008).

5.6. Effectif moyen

	2009	2008
Cadres	260	284
ETAM	709	803
Ouvriers	929	1 126
Total	1 898	2 213

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

(en euros sauf mention contraire)

EXERCICES CONCERNES	Du 01.01.05	Du 01.01.06	Du 01.01.07	Du 01.01.08	Du 01.01.09
NATURE DES INDICATIONS	au 31.12.05	au 31.12.06	au 31.12.07	au 31.12.08	au 31.12.09
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social en francs	-	-	-	-	-
Capital social en euros	21 392 832	21 392 832	21 392 832	21 392 832	21 392 832
b) Actions existantes					
- nombre	2 674 104	2 674 104	2 674 104	2 674 104	2 674 104
- valeur nominale des actions en francs	-	-	-	-	-
- valeur nominale des actions en euros	8	8	8	8	8
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	36 000	36 000	36 000		-
Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	325 414 034	315 250 097	339 051 927	301 080 408	244 992 485
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortiss. et provisions	18 452 053	17 056 212	5 301 297	9 387 140	17 465 275
c) Impôts sur les bénéfices	613 984	1 011 377	3 834 821	(3 051 754)	1 013 287
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	69 682	1 277 447	-	980 370
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortiss. et provisions	7 844 207	5 199 310	7 281 382	(9 003 615)	8 168 485
f) Résultat distribué	5 348 208	3 476 335	2 139 283	0	1 256 829*
Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	6,67	6,38	0,07	4,65	5,79
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortiss. et provisions	2,93	1,94	2,72	-3,37	3,05
c) Dividende net attribué à chaque action	2,00	1,30	0,80	0,00	0,47*
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2 618	2 392	2 288	2 213	1 898
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	64 983 184	62 424 160	59 060 536	57 380 405	51 348 571
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	22 852 401	20 461 932	19 290 360	19 068 867	15 680 853

* Il s'agit ici de la distribution de dividende que le Directoire proposera à l'Assemblée Générale de juin 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société MGI COUTIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ les notes 2.2 c), 2.3 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

- ✓ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, tels que décrits en note 2.6 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

*Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2010
Les Commissaires aux Comptes*

*Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER*

*Mazars
Alain CHAVANCE*

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Location de l'usine de Gournay à la SCI Bray Sud

Votre société est locataire de l'usine de Gournay en Bray.

Le loyer pris en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 95 174 euros.

Redevances relatives aux frais de mandats

Votre société facture à ses filiales une redevance relative aux frais de mandats correspondant à 2,2 % ou 1,8 % du chiffre d'affaires hors Groupe (Pièces & Outils), respectivement pour les filiales étrangères utilisant ou n'utilisant pas SAP.

Les frais de mandats facturés peuvent être réajustés en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	71 310
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	271 030
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	690 960
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	176 663
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	452 547
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	383 071
MGI COUTIER ROM	Roumanie	165 886
MGI COUTIER UK	Angleterre	321 531

Redevances de marque

Votre société facture à ses filiales une redevance se rapportant à la marque MGI COUTIER, sur la base de 1,2 % du chiffre d'affaires hors Groupe (Pièces & Outils). Les redevances de marque peuvent être réajustées en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	52 352
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	191 079
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	504 859
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	113 584
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	8 873
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	216 560
MGI COUTIER ROM	Roumanie	105 402
MGI COUTIER UK	Angleterre	219 681

Facturation de frais de recherche

Votre société facture à ses filiales des frais de recherche, calculés sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors Groupe (Pièces uniquement).

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	13 014
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	62 347
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	49 787
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	4 942
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	3 847
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	27 263
MGI COUTIER ROM	Roumanie	20 796
MGI COUTIER UK	Angleterre	90 909

Facturation de frais de coordination et d'animation commerciale

Votre société facture à ses filiales des frais de coordination et d'animation commerciale qui leur sont apportées par les divisions de MGI COUTIER, sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors Groupe (Pièces & Outillages).

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	13 936
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	66 031
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	50 074

NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	6 798
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	3 848
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	31 879
MGI COUTIER ROM	Roumanie	21 499
MGI COUTIER UK	Angleterre	94 687

Facturation de frais de prestations d'études et développement

Votre société facture à ses filiales des frais de prestations d'études et développement au coût réel payé cash ou à défaut à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires spécifique (chiffre d'affaires réalisé par les filiales et se rapportant aux outillages/pièces développés en France).

A compter de l'exercice 2008, la redevance de 4 % du chiffre d'affaires spécifique est limitée à une durée de 6 ans.

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	117 489
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	232 396
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	258 783
MGI COUTIER UK	Angleterre	25 666
MGI COUTIER ILIA	Iran	15 474

Convention pour transformation des dettes commerciales en dettes financières

A compter d'un délai d'un mois après l'échéance contractuelle, toute facturation (à l'exception des avances de trésorerie par contrat de prêts établis à la filiale qui peuvent être transformés en capital) faite par MGI COUTIER à une filiale non honorée ou soldée, est transformée en dette financière.

Cette transformation des dettes commerciales en dettes financières s'applique également pour les opérations de filiale à filiale, MGI COUTIER restant le pivot de l'opération.

Les sommes portées en dettes financières portent intérêt au taux EURIBOR majoré de 0,60 %.

Au titre de cette convention, les charges et produits financiers comptabilisés sur l'exercice en application de cette convention sont les suivants :

Sociétés	Charges Financières (en €)	Produits financiers (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA		36 013
MGI COUTIER BRASIL		76 871
MGI COUTIER ESPAÑA	41 002	
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS		25 883
MGI COUTIER TUNISIE		15 454
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI		4 499
MGI COUTIER ROM		21 419
MGI COUTIER UK	58 406	
MGI COUTIER SERVICE		748
SCI BRAY SUD	831	

Convention de trésorerie avec la société COUTIER JUNIOR SA

Les sommes mises à disposition dans le cadre de cette convention font l'objet d'une rémunération calculée sur la base du taux EURIBOR majoré de 0,60 %.

Une charge de 756 € a été comptabilisée au cours de l'exercice 2009.

Convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance avec la société COUTIER JUNIOR SA et la société civile COUTIER SENIOR

Votre société met à disposition de ces deux sociétés un local destiné à abriter leur siège social et réalise des prestations d'assistance juridique lors de l'approbation des comptes annuels.

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- ✓ COUTIER JUNIOR SA : 1 150 €
- ✓ Société civile COUTIER SENIOR : 383 €

Facturation de royalties à la société MEIPL

Votre société facture des royalties à la société MEIPL (Inde) relative aux licences de transfert de savoir-faire portant sur les produits « conduits en carburant », ainsi qu'aux activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, DSI, qualité, marketing, développement commerce international.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MEIPL, à

partir des taux suivants :

- ✓ 0,95 % sur la base du « Base Domestic Turnover »,
- ✓ 2,85 % sur la base du « New Domestic Turnover »,
- ✓ 4,00 % sur la base du « Export Turnover ».

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à 44.168 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER

Mazars
Alain CHAVANCE

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28
juin 2010 (8ème résolution)

Aux actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum égal à 3% du capital social actuel de la société, et réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332 24 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

*Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2010
Les Commissaires aux Comptes*

*Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER*

*Mazars
Alain CHAVANCE*

**Texte des résolutions proposées
à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire
du 28 juin 2010**

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

1 Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir délibéré, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

2 Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 20 750 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 6 916 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3 Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 8 168 485,19 euros de la manière suivante :

- ✓ d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de 1 256 828,80 euros soit un dividende net par action de 0,47 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu d'acompte sur dividende versé, soit un dividende net à verser par action de 0,47 euro, qui sera mis en paiement au siège social en juin 2010 ;
- ✓ d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de 6 911 656,39 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action en EUROS	Avoir Fiscal en EUROS
31 décembre 2006	1,30 net	Néant
31 décembre 2007	0,80 net	Néant
31 décembre 2008	Néant	Néant

4 Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-86 et suivants du Nouveau Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

5 Cinquième résolution

L'assemblée générale constatant que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de :

- ✓ Monsieur Roger COUTIER ;
- ✓ Monsieur Paul Joseph DEGUERRY ;
- ✓ La société COUTIER JUNIOR SA, représentée par son représentant permanent Mme Geneviève COUTIER ;
- ✓ Monsieur Bertrand MILLET ;
- ✓ Monsieur Jean-Claude SÈVE,

sont arrivés à expiration et à leur terme, décide de renouveler les mandats de :

- ✓ Monsieur Roger COUTIER demeurant à 147, route de Conjocles, 01410 Champfromier, France, né le 18 octobre 1952 à Champfromier (01), de nationalité française ;
- ✓ Monsieur Paul, Joseph DEGUERRY, demeurant 2 Rue Teynière à 01000 Bourg-en-Bresse, France, né le 6 novembre 1935 à Montréal la Cluse (01), de nationalité française ;
- ✓ La société COUTIER JUNIOR SA, société anonyme au capital de 39 708 000 euros, dont le siège social est situé à 01410 Champfromier, France, immatriculée sous le numéro 395 006 398 RCS Bourg-en-Bresse en France ;
- ✓ Monsieur Bertrand MILLET, demeurant 37 Chemin de Montauban à 69005 Lyon, France, né le 9 janvier 1948 à Lyon 6° (69), de nationalité française ;
- ✓ Monsieur Jean-Claude SEVE, demeurant 504 Route de Cruisseaux à 01360 Beligneux, France, né le 15 février 1944 à Bourg-en-Bresse (01), de nationalité française,

ici présents et qui déclarent accepter ces fonctions et n'être, chacun en ce qui les concerne, atteints d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher leur renouvellement de mandat,

- pour une période de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à tenir dans l'année 2013.

6 Sixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 à 18 750 euros.

7 Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

8 Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes, connaissance prise des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129 VII du Code de Commerce, et constatant que la participation des salariés de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, représentent moins de 3% du capital, décide de ne pas augmenter le capital social.

9 Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.





Siège Social / Head Office

MGI COUTIER

975, route des Burgondes

01410 CHAMPFROMIER

France

Tél. : 04 50 56 98 98

Fax : 04 50 56 95 45

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 21 392 832 Euros

Immatriculée RCS 344 844 998 Bourg-en-Bresse

www.mgicoutier.fr